

Étude d'Incidence Québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse en 2019 (ÉIQ-2019)

Rapport final

par

Sonia Hélie

Delphine Collin-Vézina

Nico Trocmé

Tonino Esposito

Barbara Fallon

Sophie Morin

Jean-François Cardin

Contributions

CHERCHEURE PRINCIPALE

Sonia Hélie, Ph.D., Institut universitaire Jeunes en difficulté

CO-CHERCHEURS ET CO-CHERCHEURES

Nico Trocmé, Ph.D., Université McGill

Delphine Collin-Vézina, Ph.D., Université McGill

Tonino Esposito, Ph.D., Université de Montréal

COORDINATION

Sophie Morin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Sophie Morin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

Jean-François Cardin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

FINANCEMENT

Ministère de la santé et des services sociaux

CITATION SUGGÉRÉE

Hélie, S., Collin-Vézina, D., Trocmé, N., Esposito, T., Fallon, B., Morin, S. et Cardin, J-F. (2024). Étude d'incidence québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse entre 1998 et 2019 (ÉIQ-2019): Rapport final. Institut universitaire Jeunes en difficulté, 67 pages. https://iujd.ca/fr/etude-dincidence-quebecoise-sur-les-enfants-evalues-en-protection-de-la-jeunesse-en-2019-eiq-2019



Table des matières

Contributions	ii
Table des matières	
Sigles et acronymes	
Faits saillants	
Chapitre 1. Mise en contexte	
Chapitre 2. Méthodologie	
Chapitre 3. Résultats	
Synthèse et conclusion	32
Bibliographie	36
Annexe 1 – Méthode d'estimation des taux et pondération	38
Annexe 2 – Intervalles de confiance et coefficients de variance	40
Annexe 3 – Âge et sexe en 1998, 2008, 2014 et 2019	65



Sigles et acronymes

ASPC Agence de la santé publique du Canada

BD Base de données

CISSS Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CJ Centre jeunesse

DPJ Direction de la protection de la jeunesse

ECI Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les

enfants

EIQ Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse

ET Écart type

LPJ Loi sur la protection de la jeunesse

MSSS Ministère de la Santé et des services sociaux

PIJ Projet intégration jeunesse

RTS Réception et traitement des signalements

SDC Sécurité ou développement compromis

SDNC Sécurité ou développement non compromis

SPJ Services de protection de la jeunesse

SPSS Statistical Package for the Social Sciences



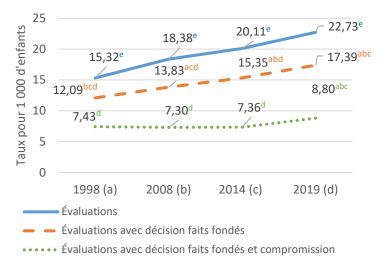
Faits saillants

L'évolution des taux d'enfants évalués entre 1998 et 2019 est présentée à la figure A selon la décision rendue à l'issue de l'évaluation. Ainsi, en 1998, 15 enfants pour mille ont été évalués par les services de protection de la jeunesse (SPJ) au Québec, contre 23 pour mille en 2019. Ceci représente une hausse de 48 %. Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. Le taux d'enfants évalués avec des faits fondés à l'issue de l'évaluation est plus faible. Celui-ci a connu une augmentation presqu'aussi importante (44 %) et est en progression constante depuis 1998. Enfin, le taux d'enfants évalués avec faits fondés et compromission de la sécurité ou du développement a augmenté de 18 % au sein de la population québécoise depuis 1998. Cependant, il est à noter que ce taux est demeuré stable de 1998 à 2014 et présente par la suite une augmentation significative entre 2014 et 2019.

•••

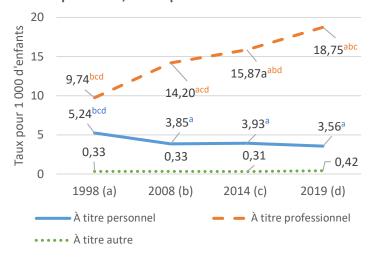
La figure B présente l'évolution du taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec en fonction de la source du signalement. Le taux d'enfants évalués dont le signalement était fait à titre personnel a diminué sur l'ensemble de la période, passant de 5,2 pour mille en 1998 à 3,6 pour mille en 2019. En revanche, le taux d'enfants évalués par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles a augmenté significativement à chaque temps de mesure, passant de 9,7 pour mille en 1998 à 18,8 pour mille en 2019.

Figure A - Évolution des taux d'enfants évalués, d'enfants évalués avec faits fondés et d'enfants évalués avec faits fondés et compromission



- ^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01)
- $^{\rm b}$ Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01)
- $^{\rm c}$ Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01)
- ^d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01)
- ^e Contrairement aux autres taux présentés, le taux global d'enfants évalués n'est pas une estimation : il est basé sur le volume annuel d'enfants évalués dans chacun des établissements participants.

Figure B — Évolution des taux d'enfants évalués dont la situation a été signalée à titre personnel, à titre professionnel ou à titre autre



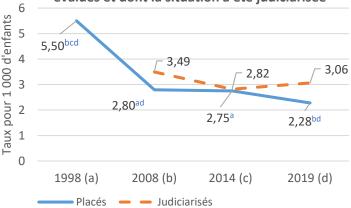


Le placement en milieu substitut et le recourt au tribunal font partie des mesures pouvant être utilisées par les SPJ du Québec pour protéger l'enfant durant l'évaluation, durant l'orientation ou à l'issue de celle-ci. Comme l'indique la figure C, le taux d'enfants évalués et ayant été placés en milieu substitut durant l'une de ces étapes a diminué significativement sur l'ensemble de la période de 1998 à 2019, passant de 5,5 pour mille à 2,3 pour mille. Quant au taux d'enfants évalués et dont la situation a été judiciarisée durant l'évaluation ou l'orientation ou à l'issue de l'orientation, aucun changement significatif n'est observé entre 2008 et 2019.

•••

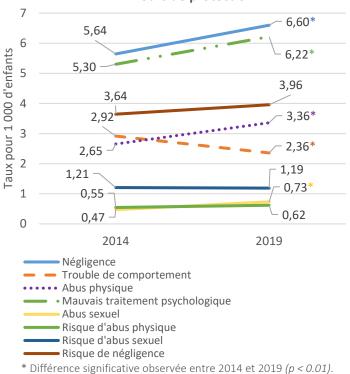
La figure D porte exclusivement sur les enfants évalués avec des faits fondés 1. Cette figure présente l'évolution des taux entre 2014 et 2019, selon le motif d'intervention en vertu duquel la situation a été jugée fondée. Ainsi, entre 2014 et 2019, tous les motifs d'intervention liés à la maltraitance ont augmenté en fréquence dans la population d'enfants du Québec. Les motifs les plus fréquents, tant en 2014 qu'en 2019, sont la négligence et les mauvais traitements psychologiques. En 2019, ces motifs affectaient 6,6 enfants pour mille et 6,2 enfants pour mille, respectivement. À l'inverse, les troubles de comportement sérieux constituent le seul motif d'intervention pour lequel le taux a diminué de manière significative, passant de 2,9 pour mille à 2,4 pour mille. Finalement, les taux des trois motifs de risque sérieux de maltraitance n'ont pas changé de manière significative dans le temps.

Figure C — Évolution des taux d'enfants évalués et placés ainsi que des taux d'enfants évalués et dont la situation a été judiciarisée



- a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01)
- $^{\rm b}$ Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01)
- ^c Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01)
- ^d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01)

Figure D — Évolution des taux d'enfants évalués avec faits fondés pour chaque catégories de motifs de protection



¹En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.



SYNTHÈSE

La présente étude fournit un portrait de l'évolution des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec au cours d'une période s'étalant sur plus de deux décennies, et ce en fonction de certaines caractéristiques des enfants et des situations évaluées. Les résultats révèlent que le taux annuel d'enfants évalués par les SPJ est en progression constante depuis les 22 dernières années couvertes par la présente étude. Bien que moins marquée, l'augmentation du taux d'enfants évalués avec faits fondés et sécurité développement compromis (SDC) est tout de même significative. Ces constats sont préoccupants puisqu'ils indiquent qu'en dépit des efforts de prévention déployés et des nombreuses réformes effectuées au cours des 20 années couvertes par l'étude (tant les réformes législatives de la LPJ que les réorganisations des services sociaux), le taux d'enfants en besoin de protection continue d'augmenter.

La présente étude ne permet pas d'identifier les facteurs en cause dans l'augmentation des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec depuis 1998. Cependant, certaines pistes d'explication peuvent être proposées. Tout d'abord, il est possible de penser que les services préventifs existants dits « universels » ne soient pas accessibles, disponibles en temps voulu ou adaptés aux besoins particuliers, et ce pour l'ensemble des familles québécoises (Esposito et al., 2023). De plus, il est raisonnable de croire que l'intervention de ces services auprès des familles expose davantage les enfants au sein de ces familles aux regards extérieurs, augmentant ainsi le taux d'enfants évalués suite à un signalement effectué par ces services, qui agiraient comme sentinelles. Nos résultats semblent confirmer cette première hypothèse, puisque le taux d'enfants évalués dont le signalement a été fait par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles est en nette augmentation alors que les autres types de sources de signalement sont en baisse. En soi, une plus grande vigilance des différents

acteurs et actrices de la communauté concernés par la protection des enfants est une chose souhaitable, dans la mesure où les SPJ disposent des ressources nécessaires pour effectuer un triage adéquat et diligent des situations signalées. Toutefois, cette situation pourrait être inquiétante si la hausse de signalements découle plutôt d'un manque de services préventifs, surtout si les SPJ manquent également de ressources adéquates pour répondre aux besoins de ces familles.

Les seules caractéristiques qui ont diminué en fréquence au sein de la population québécoise d'enfants sont les suivantes : a) les enfants évalués dont le signalement a été fait à titre personnel; b) les enfants évalués et placés en milieu substitut durant l'évaluation ou l'orientation; c) les enfants évalués et avec faits fondés pour un motif de troubles de comportement sérieux. En ce qui concerne la diminution du taux d'enfants évalués et placés, nos résultats appuient ceux d'études québécoises antérieures (Esposito et al., 2019a; Hélie et Esposito, 2024). Pour ce qui est de la baisse celui des enfants évalués avec faits fondés pour un motif de troubles de comportement, il faut se rappeler qu'en 2007, ce motif a été défini dans la LPJ de manière plus étroite. Notamment, il a été modifié pour n'inclure que les comportements graves et continus qui portent atteinte à l'intégrité physique ou psychologique du jeune (ou d'autrui).

Dans l'ensemble, les résultats suggèrent qu'un nombre grandissant de situations sont portées à l'attention des SPJ au Québec et qu'une partie de plus en plus importante de ces situations ne nécessite pas de prise en charge. Dans le même sens, il a été constaté que plusieurs caractéristiques souvent associées à la complexité ou à la **sévérité** des situations sont en diminution ou sont stables au cours de la période étudiée. Plus précisément, le taux d'enfants évalués et placés a diminué alors que le taux d'enfants évalués



pour de multiples motifs et le taux d'enfants ayant leur situation judiciarisée sont demeurées stables.

À première vue, ces constats font contraste avec les échos du terrain rapportant que les situations s'alourdissent depuis de nombreuses années. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour tenter d'expliquer cet écart apparent. D'une part, il est possible que les situations documentées en 2019 soient percues comme étant plus lourdes qu'avant en raison d'une présence plus importante d'enjeux structurels difficiles à traiter dans le contexte des SPJ tels que l'isolement social, la défavorisation socioéconomique et les problèmes d'accès aux services en santé mentale – plutôt qu'en raison d'une plus grande sévérité des situations en termes de séquelles pour l'enfant. D'autre part, il se peut aussi que les intervenants et les intervenantes des SPJ soit moins formés ou moins outillés qu'avant pour accomplir leur rôle ou encore que leur charge de travail soit plus élevée qu'avant. Ceci pourrait amener le personnel d'intervention à percevoir leur travail comme étant plus lourd ou plus difficile. D'autres études seraient toutefois nécessaires afin de vérifier ces hypothèses.

Plusieurs résultats de la présente étude font aussi ressortir l'importance d'un arrimage adéquat entre les services dits « de première ligne », dont la mission est de soutenir les familles et prévenir l'aggravation de leurs difficultés, et les SPJ qui doivent être sollicités lorsque ces services ne suffisent plus ou lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant est en jeu. Cet arrimage doit s'opérer dans les deux directions, c'est-à-dire que les services de soutien et de prévention doivent signaler les situations compromettantes aux SPJ et ces derniers doivent se retirer de la vie des familles et les référer vers les services de première ligne dès que la situation le permet. Le bon fonctionnement du système de protection québécois repose en grande partie sur cet arrimage qui, une fois actualisé, a le potentiel de réduire le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité desservis sous la LPJ. Il est donc impératif que les décideurs et les décideuses reconnaissent cette dynamique essentielle et investissent dans des stratégies pour améliorer cette collaboration, tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer les services préventifs et améliorer la collaboration entre ces services et les SPJ.





Chapitre 1. Mise en contexte

Les études d'incidence québécoises sur les situations évaluées en protection de la jeunesse (ÉIQ) jouent un rôle crucial dans l'analyse des enjeux entourant la maltraitance des enfants au Québec. En dénombrant et en décrivant les situations évaluées à travers des cycles distincts, ces études offrent une vue d'ensemble des tendances et des caractéristiques des enfants en situation de vulnérabilité à un moment donné. Cela permet d'informer les politiques publiques et d'orienter les pratiques en protection de la jeunesse, tout en soulignant l'importance d'une approche fondée sur des données probantes pour répondre aux besoins des familles et des enfants. Comprendre les situations d'enfants en besoin de protection et leur évolution, en éclairant les impacts à court et à long terme sur leur bien-être et leur trajectoire de vie, est essentiel pour promouvoir le développement sain de l'enfant.

LES CYCLES ANTÉRIEURS DE L'ÉIQ

Depuis 1998, les ÉIQ ont été réalisées périodiquement auprès des DPJ du Québec. Financées par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et parfois avec un financement complémentaire de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), ces études ont pour principal objectif de dénombrer et de décrire les situations évaluées par les SPJ au Québec, ainsi que d'examiner l'évolution de la situation d'un cycle à l'autre. Les quatre premiers cycles de l'ÉIQ (1998, 2003, 2008 et 2014) ont été réalisés selon la même recherche, facilitant ainsi méthode de comparaisons entre les cycles et permettant d'assurer une continuité en ce qui a trait au suivi du phénomène de maltraitance signalée à l'échelle du Québec. Plus précisément, à chaque cycle de l'ÉIQ, un échantillon représentatif des enfants évalués par les SPJ au Québec durant les trois mois de l'automne était constitué. Les intervenants et les intervenantes responsables d'évaluer les situations des enfants échantillonnés devaient remplir un formulaire décrivant la situation, l'enfant et le milieu de vie de ce dernier, au moment où ils concluaient leur évaluation de la situation.

Les quatre premiers cycles de l'ÉIQ constituent des éléments essentiels pour connaître les caractéristiques des enfants qui sont connus des SPJ au Québec. Ils permettent une meilleure compréhension des trajectoires de services, des besoins des familles et des pratiques en protection de la jeunesse. L'ÉIQ constitue la seule source de données fiables sur la nature des situations évaluées par les SPJ notamment en termes de sévérité, de profils cliniques et de conditions de logement.

L'ÉIQ-2019

Tout d'abord, il est important de noter que le présent cycle de l'ÉIQ se distingue des cycles précédents. La collecte de données de l'ÉIQ qui devait initialement se dérouler à l'automne 2019 a été reportée à l'automne 2020 à la demande du MSSS. La pénurie de personnel au sein des DPJ à travers le Québec, le décès tragique d'une fillette à la suite de maltraitance et les travaux de la Commission Laurent qui en ont résulté ont entrainé ce report. Or, la crise sanitaire du COVID-19 qui s'amorçait lors de la reprise prévue des activités a nécessité un second report de la collecte de données, et ce à une date indéterminée cette fois-ci. Le réseau de la santé et des services sociaux était alors dans l'incapacité de mobiliser les intervenants et les intervenantes des DPJ afin de procéder à une collecte de données de l'ampleur de celle de l'ÉIQ. Par conséguent, les versements de fonds en provenance du MSSS ont été suspendus.

Toutefois, une édition spéciale de l'ÉIQ a pu être réalisée grâce au financement de l'ASPC et de



l'Assemblée des Premières Nations. Cette édition de l'ÉIQ est intitulée *Volet Premières Nations de l'Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2019* (ÉIQ/PN-2019 : Hélie et al., 2022). L'ÉIQ/PN-2019 visait essentiellement à comparer les taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec en 2019 selon qu'ils soient issus des Premières Nations ou qu'ils soient non autochtones, et ce exclusivement à partir des données administratives des DPJ participantes.

C'est en 2023 que le financement de l'ÉIQ par le MSSS a repris et donné lieu à la présente étude, l'ÉIQ-2019, s'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de l'ÉIQ/PN-2019. Ainsi, contrairement aux cycles antérieurs de l'ÉIQ, l'ÉIQ-2019 repose principalement sur l'extraction et l'analyse des données administratives des DPJ et le personnel d'intervention de ces établissements n'ont pas été sollicités pour compléter des questionnaires. Ce nouveau cycle de l'ÉIQ vise à estimer le taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec en 2019 et à en apprécier l'évolution à travers les différents cycles couvrant maintenant près de deux décennies, et ce malgré les changements méthodologiques inhérents à la présente démarche. Le tableau 1 présenté dans le chapitre Méthodologie présent rapport résume les principales caractéristiques méthodologiques des différents cycles de l'ÉIQ.

LES LIENS AVEC L'ÉTUDE CANADIENNE D'INCIDENCE (ÉCI)

Les trois premiers cycles de l'ÉIQ (1998, 2003 et 2008) ont été réalisés dans le cadre d'une initiative pancanadienne, l'Étude Canadienne sur l'Incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ÉCI-1998, ÉCI-2003 et ÉCI-2008). Soutenue principalement par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), l'ÉCI a pour but de produire un portrait représentatif à l'échelle canadienne. Certains ministères provinciaux, dont le

MSSS du Québec, l'Ontario et l'Alberta, ont offert un financement additionnel permettant d'échantillonner un plus grand nombre d'enfants signalés et évalués sur leur territoire et ainsi produire un portrait représentatif à l'échelle provinciale. Ce financement additionnel du gouvernement québécois a donné lieu aux trois premiers cycles de l'ÉIQ (ceux de 1998, 2003 et 2008), en plus de contribuer aux estimations canadiennes. Exceptionnellement en 2013, en l'absence d'initiative canadienne pour le quatrième cycle de l'ÉCI, les gouvernements de l'Ontario et l'Alberta ont soutenu financièrement la réalisation d'études provinciales indépendantes. L'équipe de recherche québécoise a emboité le pas en réalisant en 2014 le quatrième cycle de l'ÉIQ grâce au soutien du MSSS et des deux instituts universitaires en jeunesse, et ce en continuité avec les trois cycles antérieurs de l'ÉIQ. En 2018, une édition spéciale de l'étude canadienne a été initiée par l'Assemblée des Premières Nations, avec le financement de l'ASPC, la First Nation Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect (FNCIS-2018). La FNCIS-2018 visait à comparer les taux d'enfants issus des Premières Nations avec ceux d'enfants non autochtones évalués par les SPJ. C'est dans le cadre cette étude que l'ÉIQ/PN-2019 a pu être réalisée.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉIQ-2014

Entre 1998 et 2014, le taux d'enfants évalués par les SPJ avait augmenté de 34 % au sein de la population québécoise d'enfants, passant de 15,4 enfants pour mille en 1998 à 20,7 pour mille en 2014. Bien que l'augmentation fût généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle était toutefois plus marquée chez les enfants âgés de 3 à 5 ans. Le taux d'enfants évalués avec au moins un incident fondé n'avait pas connu d'augmentation aussi marquée mais présentait plutôt une progression lente depuis 1998, passant de 11,84 pour mille en 1998 à 12,40 pour mille en 2014. L'évolution des situations différait selon le motif



d'intervention. Ainsi, les taux d'exposition à la violence conjugale, d'abus physique et de mauvais traitements psychologiques avaient augmentés au sein de la population d'enfants québécois entre 1998 et 2014 alors que ceux de négligence, de troubles de comportement et d'abus sexuels avaient diminué au cours de la même période.

De plus, en 2014 les situations rapportées comme étant sévères ou complexes semblaient occuper une moins grande place qu'en 1998. En 2014, il y avait proportionnellement moins d'enfants évalués et ayant été placés dans un milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation, ayant une situation judiciarisée ou ayant besoin de protection, comparativement à l'année 1998. En 2014, il y avait aussi moins d'enfants évalués qui cumulaient plusieurs formes de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux et moins d'enfants qui présentaient des blessures physiques ou des séquelles psychologiques. De plus, une diminution de la chronicité des situations évaluées en 2014 a été notée, comparativement à celles de 1998. Soulignons cependant que cette chronicité demeurait préoccupante en 2014, affectant une grande partie des enfants avec incident fondé. L'intégralité des résultats de l'ÉIQ-2014 est disponible ici: https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/ei q-2014 rapport final.pdf (Hélie et al., 2017).

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'ÉIQ-2019

Le contexte sociopolitique qui prévalait au Québec en 2019 présente des particularités susceptibles d'influencer le nombre et la nature des situations évaluées par les SPJ ainsi que d'expliquer une partie des résultats du présent cycle.

En 2015, le réseau de services de santé et de services sociaux du Québec a subi une vaste réforme (à laquelle on réfère souvent comme « la réforme *Barrette* »).

Dans le cadre de cette réforme, les Centres Jeunesse, qui étaient alors responsables d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) dans chaque région du Québec, ont été intégrés dans des mégastructures régionales chapeautant l'ensemble des services de santé et des services sociaux, c'est-à-dire des Centres intégrés de services de santé et services sociaux (CISSS) et Centre intégrés universitaires de services de santé et services sociaux (CIUSSS). La réforme Barrette a également entraîné l'abolition de l'Association des Centres jeunesse du Québec, un lieu important pour l'harmonisation des pratiques et le partage d'expertise spécifique à la protection de la jeunesse à travers la province. En 2020, les effets de cette réforme se faisaient encore sentir, avec la CDPDJ rapportant que la situation en protection de la jeunesse s'était détériorée à plusieurs égards depuis (CDPDJ, 2020) : par exemple, une surcharge de travail pour le personnel d'intervention de même que des délais d'évaluation plus longs dans les SPJ ont été documentés, signifiant que des enfants en besoin de protection puissent avoir été laissés sans soutien pendant des périodes critiques. De plus, des problèmes de recrutement et de rétention de personnel ont été constatés, ce qui a pu entraîner un manque d'expérience parmi les intervenants et les intervenantes des SPJ et affecter la qualité des évaluations ainsi que le suivis des cas. Bien qu'il soit difficile d'attribuer un lien de causalité entre la réforme Barrette et ces difficultés croissantes, il est à tout le moins possible d'affirmer que cette réforme n'a pas rempli ses promesses.

En outre, plusieurs dispositions de la LPJ ont été modifiées ou ajoutées depuis 2014, dont certaines sont susceptibles d'influencer les taux d'enfants évalués ainsi que les caractéristiques des situations évaluées documentés en 2019. Prenons notamment pour exemples l'inclusion explicite de l'exploitation sexuelle au sein du motif plus large d'abus sexuel, ou encore la reconnaissance formelle des adultes agissant



comme milieu de vie substitut à la demande des DPJ, à partir de janvier 2019. À cette date, les problèmes de fréquentation scolaire, qui étaient déjà considérés comme un motif de protection en soi, ont été resitués à l'intérieur du motif de négligence éducative. Ainsi depuis janvier 2019 la négligence éducative inclut la non-fréquentation scolaire et les situations où les enfants ne reçoivent pas d'instruction adéquate. C'est également à cette date que la définition des troubles de comportement sérieux manifestés par un jeune et pouvant d'entraîner une intervention des SPJ a été revue, et ce de manière à n'inclure que les situations les plus graves portant atteinte à l'intégrité du jeune ou d'autrui. L'ensemble de ces modifications législatives doivent être gardées en tête lors de l'examen des résultats de la présente étude.

Enfin, l'année visée par le présent cycle de l'ÉlQ a été marquante en raison du décès tragique d'une fillette de 7 ans le 30 avril 2019 des suites de maltraitance connue des SPJ, ce qui a ébranlé tout le Québec. Une profonde analyse du système de protection s'en est suivie, par le biais de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui a été mandatée dès mai 2019 afin d'émettre des recommandations au gouvernement (Laurent, 2021).





Chapitre 2. Méthodologie

Les prochaines sections présentent les objectifs de l'ÉIQ-2019, leur portée et leurs limites, de même que la méthodologie privilégiée pour les atteindre : les sources de données, les échantillons étudiés, la pondération, la production des taux populationnels et la définition des variables à l'étude. Le chapitre se termine avec un résumé des mesures entreprises pour assurer la confidentialité des données.

L'ÉIQ-2019 : OBJECTIFS, LIMITES ET PORTÉE

L'objectif principal de l'ÉlQ-2019 est d'estimer les taux annuels d'enfants évalués par les SPJ sur l'ensemble du Québec et de décrire leur évolution depuis 1998 à partir des données administratives des DPJ participantes selon les facteurs suivants :

- Age et sexe de l'enfant évalué ;
- Présence d'au moins une évaluation antérieure réalisée par les SPJ;
- Source du signalement;
- Décision rendue à l'issue de l'évaluation ;
- Motifs d'intervention;
- Placement de l'enfant évalué ;
- Judiciarisation des services.

Un objectif secondaire de l'ÉIQ-2019 est d'assurer une continuité dans la surveillance des taux d'enfants évalués par les SPJ à l'échelle canadienne, en produisant des estimations provinciales comparables à celles produites dans le cadre des ÉCI et des autres études provinciales.

Les données disponibles pour l'année 2019 limitent les comparaisons avec celles des années antérieures dans le présent rapport. Plus spécifiquement, les données relatives à l'année 2019 reposent exclusivement sur l'extraction des bases de données administratives des DPJ participantes, car aucune collecte de données n'a eu lieu auprès des intervenants et des intervenantes cette année-là. Pour les années 2008 et 2014, bien que

la majeure partie des données aient été collectées auprès du personnel d'intervention des établissements participants, certaines données administratives complémentaires avaient aussi été extraites. Enfin, pour l'année 1998, aucune donnée administrative n'avait été extraite, de sorte que les seules données disponibles pour ce cycle sont celles ayant été collectées auprès des intervenants et des intervenantes des DPJ participants à l'étude.

Afin de maximiser les comparaisons entre l'année 2019 et les années antérieures dans le présent rapport, les données administratives qui avaient été extraites en 2008 et 2014 ont été utilisées. Pour l'année 1998. lorsque l'information collectée via le guestionnaire était jugée comparable à celle des données administratives extraites pour les années subséquentes, elle a été rapportée dans les tableaux de résultats. C'est le cas notamment des taux selon l'âge et le sexe de l'enfant de même que les taux selon la décision rendue à l'issue de l'évaluation et le placement. En contrepartie, lorsque les données collectées auprès des intervenants et intervenantes en 1998 n'étaient pas comparables aux données administratives, les taux ne sont tout simplement pas rapportés pour cette année-là dans le présent rapport. Il s'agit des taux selon la présence d'au moins une évaluation antérieure, la souscatégorie de source de signalement, la judiciarisation des services et le motif d'intervention.

En ce qui concerne les taux selon le motif d'intervention, ceux-ci n'ont pas été rapportés pour les années 1998 et 2008 puisque ces motifs n'ont pas été systématiquement documentés pour l'ensemble des enfants évalués. Ainsi, les taux selon le motif d'intervention ont seulement été rapportés dans le présent document pour les années 2014 et 2019.

Par conséquent, les situations évaluées et les enfants concernés sont principalement décrits dans le présent



rapport à partir des informations disponibles suite à l'extraction des bases de données administratives des DPJ participantes (ou leur équivalent en ce qui concerne l'année 1998), alors qu'ils avaient été décrits dans les précédents rapports partir de l'information collectée auprès des intervenants et des intervenantes via un questionnaire. Ceci affecte donc la plupart des informations qui sont habituellement documentées à travers l'ÉIQ et plus particulièrement les résultats touchant la nature des situations évaluées et leur sévérité. Par conséquent, la nature des situations évaluées a été documentée dans le présent rapport à partir des motifs de protection de la LPJ inscrits dans les données administratives plutôt qu'à partir de catégories d'incident issues de consensus scientifiques comme c'était le cas lors des cycles antérieurs. De plus, aucune donnée n'est disponible en 2019 en ce qui a trait à la sévérité de la maltraitance (ex. : blessures physique, séquelles psychologiques, chronicité), aux difficultés de fonctionnement de l'enfant évalué et de ses parents ainsi qu'à leurs conditions de logement, bien que ces caractéristiques aient été documentées lors des cycles précédents de l'étude. L'absence de ces données dans le présent rapport limite la mise en contexte des résultats obtenus.

À l'instar des cycles précédents, l'ÉIQ-2019 est une étude portant sur les enfants évalués sous la LPJ. Ainsi, cette dernière ne tient pas compte des situations de maltraitance qui n'ont pas été signalées aux SPJ, ni des situations qui ont été signalées puis ont été non retenues pour évaluation. Ces situations peuvent être des cas de maltraitance passée pour lesquelles des mesures avaient déjà été prises pour assurer la protection de l'enfant et pour lesquelles l'intervention des SPJ n'était donc pas nécessaire. En ce sens, les enquêtes populationnelles sur la violence dans les ménages québécois et sur les conduites parentales auto-rapportées sont un complément intéressant aux études d'incidence réalisées auprès des services de protection comme l'ÉIQ. Par ailleurs, l'ÉIQ produit des

estimations annuelles du taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec. Ces estimations correspondent au nombre d'enfants pour mille dans la population québécoise qui sont évalués par les SPJ durant l'année ciblée. Lorsque la fréquence des évaluations réalisées par les SPJ est mesurée dans la perspective d'une prévalence à vie, c'est-à-dire en dénombrant le pourcentage d'enfants dans la population qui seront évalués au moins une fois avant leur 18e anniversaire de naissance, les chiffres sont plus élevés (Esposito et al., 2023). L'ÉIQ décrit les situations au moment où l'évaluation prend fin. L'évaluation par les SPJ est un processus très encadré qui doit se faire de manière diligente. Cette étape du processus qui s'enclenche à la suite d'un signalement retenu vise essentiellement à déterminer si les faits signalés sont fondés et s'ils compromettent la sécurité ou le développement de l'enfant. Il est probable qu'à cette étape certaines caractéristiques de la situation, de l'enfant et de son milieu de vie ne soient pas portées à la connaissance des intervenants et des intervenantes qui évaluent le signalement. Pour une description détaillée du processus de protection sous la LPJ, le lecteur ou la invité à consulter le lectrice est rapport ÉIQ-2014 (Hélie et al., 2017: https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/ei q-2014 rapport final.pdf).

Enfin, malgré les efforts qui ont été déployés lors de l'extraction de données de l'ÉIQ/PN-2019 pour inclure l'information provenant de différentes communautés autochtones, celles vivant dans les régions nordiques du Québec n'ont pas pu être incluses dans l'étude (région 17 – Nunavik et région 18 – Terres Cries). Leur utilisation du système d'information permettant de gérer leurs données administratives était trop récente ou n'était pas jugée suffisamment fiable par les autorités locales pour être utilisées. Sur ces territoires vivent principalement des communautés Cries et Inuit. Il est estimé que les enfants vivant sur ces territoires représentent moins de 1 % de l'ensemble des enfants



au Québec (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2024).

Le présent cycle de l'ÉIQ permettra de poser un regard sur l'évolution des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec pendant deux décennies, sur certaines caractéristiques de ces enfants et sur les décisions prises pour eux dans le cadre de l'évaluation. Plusieurs années se sont écoulées depuis le plus récent cycle en 2014 et des changements sur le plan sociopolitique se sont produits durant cette période. L'ÉIQ-2019 permettra d'apprécier plus spécifiquement l'évolution des taux durant cet intervalle à partir d'un échantillon provincial représentatif. Elle permettra également de révéler d'éventuelles tendances émergentes et d'aider à identifier des besoins spécifiques au sein de la population d'enfants évalués. Enfin, l'année ciblée dans l'ÉIQ-2019 se situe tout juste avant la pandémie de COVID-19 durant laquelle les taux d'enfants signalés aux SPJ ont fluctué (Royer et al., 2020a; 2020b; 2020c). En ce sens, les résultats de l'ÉIQ-2019 constituent une base de référence à partir de laquelle l'effet pandémique sur les taux d'enfants signalés pourra être étudié. La prise en considération de ces fluctuations dans les études futures pourra notamment enrichir notre compréhension de la maltraitance, de son évolution et de la réponse du système de protection du Québec.

SOURCES DE DONNÉES

Le présent cycle de l'ÉIQ repose principalement sur les données administratives disponibles et communes aux différents cycles de l'ÉIQ. Pour l'année 2019, les données administratives des DPJ extraites dans le cadre de l'ÉIQ/PN-2019 ont été utilisées. Pour les cycles antérieurs, les données administratives qui ont été extraites à la fin de chacune des collectes de données auprès des intervenants et des intervenantes ont été mises à profit, afin de rendre comparables les différents cycles de collecte. Les données administratives utilisées proviennent plus précisément

des entrepôts de données des établissements participants. Il s'agit des bases de données informationnelles générées par les DPJ du Québec qui utilisent le système-clientèle *Projet Intégration jeunesse* (PIJ). Si, pour l'une ou l'autre des années 1998, 2008 et 2014, aucune donnée administrative comparable à 2019 n'était disponible, les données collectées auprès des intervenants et des intervenantes jugées comparables à celles extraites pour le cycle 2019 ont été utilisées.

POPULATION VISÉE ET ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

Dans chaque cycle de l'ÉIQ, la population visée est la même. Il s'agit des enfants dont la situation a été signalée aux SPJ du Québec durant l'année ciblée (1998, 2008, 2014, 2019) et pour qui le signalement a mené à une évaluation. Toutefois, seuls les enfants dont la situation a été signalée durant l'automne de l'année ciblée et ayant une décision valide quant à la corroboration des faits à l'issue de l'évaluation ont été jugés admissibles à l'étude. Plus concrètement, les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Enfant dont la situation a été signalée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année ciblée;
- 2) Pour lequel le signalement a été retenu pour une évaluation ;
- 3) Et a mené une décision valide à l'issue de cette évaluation, c'est-à-dire une décision indiquant l'une des trois options suivantes: faits non fondés ; faits fondés avec sécurité ou développement non compris ; faits fondés avec sécurité ou développement compromis. Les enfants dont l'évaluation a pris fin pour incapacité de procéder, les cas transférés à une autre DPJ avant décision, les enfants décédés en cours d'évaluation et tout autre motif de fermeture sans décision ont été exclus de la population à l'étude, puisqu'il est impossible de déterminer si les faits



- sont confirmés à l'issue de l'évaluation pour ces situations.
- 4) Dans une DPJ du Québec utilisant le système clientèle PIJ.

Concernant le premier critère d'admissibilité, notons que l'unité d'enregistrement et d'analyse de l'ÉIQ est l'enfant évalué. Ainsi, il est possible que plusieurs enfants évalués au sein d'une même famille aient été admis dans l'étude. Lorsqu'un enfant déjà échantillonné était réévalué par les SPJ et échantillonné à nouveau, la deuxième évaluation était exclue de l'échantillon, de manière à représenter qu'une seule fois chaque enfant et éviter la duplication des cas.

En ce qui a trait au quatrième critère d'admissibilité, il faut savoir que toutes les DPJ du Québec utilisent le système-clientèle PIJ pour faire le suivi de leurs dossiers sous la LPJ et entreposer les données administratives qui les concernent. Deux communautés autochtones utilisant un système différent de PIJ offrent également des SPJ à un petit nombre de familles des communautés de Kahnawake et d'Akwesasne. Puisque ces deux communautés n'ont pas participé aux cycles 1998, 2008 et 2014 de l'ÉIQ, les enfants qu'elles desservent n'ont donc pas été représentés dans les différents cycles de l'étude. De plus, trois DPJ desservant la population du grand Nord québécois n'ont pas pu transmettre de données administratives lors des différents cycles de l'ÉIQ puisque leur utilisation du système PIJ était relativement récente et leurs représentants et représentantes locales ont jugé la qualité des données comme étant insuffisante pour permettre leur participation lors des cycles 2014 et 2019. Il s'agit du Centre de santé Inuulitsivik, du Centre de santé de Tulattavik de l'Ungava et le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James. Pris ensemble, les établissements non participants desservent au total moins de 1% des enfants du Québec, qui sont presqu'entièrement issus des Premières Nations ou

Inuit. Par conséquent, les enfants issus des Premières Nations et Inuit ne sont pas entièrement représentés dans les divers cycles l'ÉIQ, mais leur sous-représentation n'est pas susceptible d'affecter les estimations nationales étant donné leur faible poids relatif parmi l'ensemble des enfants du Québec.

Ensuite, pour les cycles 2008 et 2014, un échantillon représentatif des cas admissibles a été utilisé, grâce à une sélection aléatoire de 50 % des cas admissibles. En 1998 et en 2019, tous les cas admissibles ont été inclus dans l'échantillon. Tous les échantillons sont considérés représentatifs des enfants évalués durant l'automne de l'année ciblée et ayant une décision valide à l'issue de l'évaluation. Le **tableau 1** décrit les critères d'échantillonnage et les autres caractéristiques méthodologiques pour chaque cycle de l'ÉIQ.

PONDÉRATION ET PRODUCTION DES TAUX POPULATIONNELS

Afin d'estimer les taux annuels d'enfants évalués par les SPJ au Québec, un poids est attribué à chaque enfant de manière à projeter sur l'ensemble de l'année ciblée les données recueillies sur une période de trois mois qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre de la même année.

Tout d'abord, les données de chaque enfant ont été poids multipliées par un d'annualisation, correspondant au nombre de signalements retenus pour évaluation par la DPJ correspondante pendant l'année ciblée divisé par le nombre signalements retenus pour évaluation par cette même DPJ pendant la fenêtre d'admissibilité de trois mois. Ensuite, les données des cycles précédents de l'EIQ (1998, 2008 et 2014) ont aussi été pondérées pour tenir compte du plan d'échantillonnage et du taux de participation variable d'une DPJ à l'autre. Pour ce faire, un poids d'échantillonnage a aussi été appliqué aux données de chaque enfant et correspond au nombre de signale-



Tableau 1. Les principales caractéristiques méthodologiques des différents cycles de l'ÉIQ

	ÉIQ-1998 Tourigny et coll (2002)	ÉIQ-2003 I., Turcotte et coll., (2007)	ÉIQ-2008 Hélie et coll., (20	ÉIQ-2014 012) Hélie et coll. (2017)	ÉIQ-2019 Hélie et coll. (2024)
DPJ participantes	16/16	9/16	16/16	16/16	16/16
Établissements autochtones ^a participants	0/3	0/3	0/3	0/3	1*/4 *Conseil de la Nation Atikamekw
Période d'admissibilité	1 ^{er} octobre au 31 décembre 1998	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2003	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2008	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2019
Nombre d'enfants échantillonnés et documentés	4 678	4 433	3 038	4 011	10 339
Туре	100 % 100 %		50 % aléatoire	50 % aléatoire	100 %
d'échantillonnage	Représentatif à l'échelle du Québec	à l'échelle du représentatif à		Représentatif à l'échelle du Québec	Représentatif à l'échelle du Québec
Source de données	Formulaire d'enquête papier crayon	Extraction des données administratives des DPJ	Formulaire électronique intégré au système- clientèle des DPJ	Formulaire en ligne interactif, indépendant du système-clientèle des DPJ, mais préalimenté à partir d'une extraction de données administratives	Extraction des données administratives des DPJ
Comparaison dans le temps	Possible	Impossible	Possible	Possible	Possible
Autres études canadiennes à laquelle l'ÉIQ peut être comparée	CIS-1998; OIS-1998	OIS-2003; AIS- 2003; NWT- 2003; FNCIS- 2003	CIS-2008; OIS- 2008; AIS- 2008; SIS-2008; BCCIS-2008; FNCIS-2008	OIS-2013	ÉIQ/PN-2019; OIS-2018; FNCIS-2019; FNOIS-2019

a. En 2019, en dehors des 16 DPJ, 4 établissements autochtones à vocations multiples offrent aussi des services de protection à la population qu'ils desservent: Centre de santé Inuulitsivik, Centre de santé de Tulattavik de l'Ungava, Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et Conseil de la Nation Atikamekw

CIS= Canadian Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; OIS=Ontario Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; AIS=Alberta Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; SIS=Saskatchewan Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; BCCIS=British Columbia Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; NWT=Northwest Territories Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect; ÉIQ/PN-2019=Volet Premières Nations de l'Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2019; FNCIS=First Nations Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect; FNOIS=First Nations Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect



-ment retenus pour évaluation par la DPJ correspondante pendant la fenêtre de trois mois, divisé par le nombre d'enfants de cette même DPJ qui ont été échantillonnés et documentés dans l'étude. Le poids global attribué à chaque enfant correspond au produit du poids d'annualisation et du poids d'échantillonnage. Il tient compte de la fenêtre d'admissibilité, du plan d'échantillonnage et du taux de participation de chaque cycle de l'EIQ. Plus de détails sur la procédure de pondération sont présentés à l'annexe 1.

Les taux annuels rapportés dans le présent document sont calculés en rapportant le nombre estimé d'enfants ayant une caractéristique donnée pendant l'année (après pondération) sur la population québécoise âgée de moins de 18 ans pendant l'année ciblée. Les données sur la taille de la population en 2019 sont tirées du recensement de Statistique Canada de 2016, celles de 2014 sont tirées du recensement de Statistique Canada de 2011, celles de 2008 proviennent du recensement de 2006 et celles de 1998 proviennent du recensement de 1996. La taille de population québécoise d'enfants âgés de 0 à 17 ans utilisée pour chaque cycle de l'EIQ est présentée au tableau 3 du présent rapport. De plus, les intervalles de confiance et les coefficients de variance associés aux taux populationnels estimés et aux pourcentages présentés dans l'étude sont fournis à l'annexe 2.

Afin de faciliter l'interprétation des différences observées entre les taux populationnels et les pourcentages, les intervalles de confiance autour de chaque taux et de chaque pourcentage ont été calculés avec un seuil de significativité de 1 %. Autrement dit, chaque intervalle de confiance indique l'étendue des valeurs à l'intérieur desquelles le taux ou le pourcentage est jugé fiable à 99 %. Ainsi, la différence observée entre deux taux ou entre deux pourcentages est jugée statistiquement significative si leurs intervalles de confiance sont mutuellement exclusifs.

Si au contraire les intervalles de confiance se chevauchent, il est considéré que la différence entre les deux estimations n'est pas statistiquement significative. Grâce aux intervalles de confiance, le lecteur ou la lectrice peut interpréter les différences entre les années pour une caractéristique donnée, tout comme il ou elle peut aussi interpréter les différences entre les catégories d'une caractéristique donnée à l'intérieur d'une même année de mesure. Dans les tableaux du chapitre Résultats, les différences significatives sont indiquées par un exposant affiché à la droite du résultat, avec une légende en note de bas de tableau. La méthode de calcul des intervalles de confiance est expliquée en détail à l'annexe 1, alors que la valeur des intervalles de confiances et des autres coefficients de variance pour tous les taux et pourcentages sont présentés à l'annexe 2.

À noter que les résultats présentés dans ce rapport peuvent différer de ceux présentés dans les rapports précédents de l'ÉIQ pour les raisons suivantes :

- Sélection corrigée de l'échantillon final pour les années 1998 et 2008 de l'EIQ, en excluant les enfants avec un signalement retenu sans décision valide à l'évaluation ainsi que les signalements doublons pour un même enfant;
- Correction apportée aux poids d'échantillonnage des données 1998 et 2014 de l'EIQ;
- Utilisation de données populationnelles plus à jour pour les dénominateurs des taux pour mille.

DÉFINITION DES VARIABLES À L'ÉTUDE

Dans le présent rapport, les taux d'enfants évalués sont rapportés en fonction de différentes caractéristiques propres à l'enfant et à sa situation, c'est-à-dire celles mesurées de manière comparable à travers les différents cycles de l'ÉIQ. Le **tableau 2** présente la définition de ces caractéristiques et, au besoin, les catégories définies à l'intérieur de celles-ci.



Tableau 2. Définition des variables à l'étude

Caractéristique	Définition								
Âge de l'enfant	Âge de l'enfant évalué, en année, au moment de la réception du signalement à l'origine de l'évaluation ciblée, selon les catégories suivantes : 0-2 ans ; 3-5 ans ; 6-11 ans ; 12-17 ans.								
Sexe de l'enfant	Sexe de l'enfant évalué, selon les catégories suivantes : masculin ; féminin.								
Évaluation antérieure en PJ	Présence ou non d'au moins une évaluation en protection de la jeunesse étant antérieure à l'évaluation ciblée et réalisée dans le même établissement que cette dernière.								
Source de signalement	Type de personne ayant effectué le signalement étant à l'origine de l'évaluation ciblée, selon les catégories et les sous-catégories suivantes :								
	 À titre personnel Parent: père, mère ou tuteur de l'enfant évalué; Enfant évalué lui-même; Apparenté: membre de la fratrie ou de la famille élargie, tel qu'un grandpère / une grand-mère ou un oncle / une tante; Voisin ou connaissance: membre du réseau d'amis et d'amies de l'enfant ou de la famille, un membre du voisinage ou conjoint / conjointe ou exconjoint / ex-conjointe d'un des parents. À titre professionnel Services sociaux ou de santé: Tout personnel affilié au réseau public ou en pratique privée, incluant tout personnel d'un centre hospitalier, d'un CLSC ou CISSS/CIUSSS, d'un centre de réadaptation, d'un organisme communautaire, d'un centre jeunesse ou un membre d'une famille d'accueil; Milieu scolaire – Tout personnel d'un établissement scolaire; Garderie – Tout personnel d'un milieu de garde; Police: Tout personnel d'un corps policier. À titre autre Avocat ou avocate du réseau public ou privé ou tout personnel de la Chambre de la Jeunesse; Source de signalement anonyme; Source de signalement non-spécifiée; Autre type de source de signalement. À noter que lorsqu'il y avait plus d'une catégorie de source de signalement, l'ordre de 								
Décision sur la	priorité était le suivant : 1) Personne ayant signalé à titre professionnel ; 2) Personne ayant signalée à titre personnel ; 3) Personne ayant signalé à titre autre ou à titre non-spécifié. Décision rendue à l'issue de l'évaluation ciblée qui réfère à la présence ou non de faits fondés								
corroboration des faits	 en lien avec un ou plusieurs motifs prévus à l'article 38 de la LPJ: Faits non fondés (aucun motif prévu à la LPJ n'est corroboré lors de l'évaluation); Faits fondés (au moins un motif prévu à la LPJ est corroboré lors de l'évaluation). 								
Décision sur la compromission	Lorsqu'il y a des faits fondés, indique si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis par la situation :								
	 Sécurité ou développement non compromis (SDNC); Sécurité ou développement compromis (SDC). 								



Tableau 2. Définition des variables à l'étude

Caractéristique	Définition
Motif(s) d'intervention	Motif(s) rattaché(s) à la décision la plus récente (soit à l'issue de l'orientation, de l'évaluation ou de la réception et du traitement du signalement), selon les catégories suivantes correspondant aux situations décrites à l'article 38 de la LPJ:
	 Risque sérieux d'abus physique; Risque sérieux de négligence; Abus physique; Abus sexuel; Négligence (incluant abandon); Mauvais traitements psychologiques; Troubles de comportement sérieux.
Nombre de motifs d'intervention	 Nombre de motifs d'intervention rattachés à la décision la plus récente, selon les catégories suivantes : Seulement un ou des motifs liés à des risques sérieux de maltraitance, sans motif de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux; Un seul motif de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux, avec ou sans motif lié à des risques sérieux de maltraitance; Deux motifs de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux, avec ou sans motif lié à des risques sérieux de maltraitance; Trois motifs ou plus de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux, avec ou sans motif lié à des risques sérieux de maltraitance.
Placement de l'enfant évalué	Présence d'au moins une mesure de placement en milieu substitut débutant durant l'évaluation ou l'orientation ou appliquée(s) à l'issue de l'orientation.
Type de milieu substitut	Lorsqu'il y a présence d'au moins une mesure de placement, indique le type de milieu substitut le plus encadrant dans lequel l'enfant a séjourné. Les catégories de milieu substitut, placées en ordre décroissant de niveau d'encadrement, sont les suivantes :
	 Milieu institutionnel – présence d'au moins une mesure de placement en centre de réadaptation ou en foyer de groupe; Milieu familial – présence d'au moins mesure de placement en famille d'accueil régulière ou en famille d'accueil de proximité, incluant celle où l'enfant est confié(e) à une personne significative; Milieu autre ou non spécifié – présence d'au moins une mesure de placement dans milieu substitut autre qu'un milieu institutionnel ou familial ou dans un milieu substitut non spécifié.
Judiciarisation	Recours au tribunal durant l'évaluation, l'orientation ou à l'issue de l'orientation. Or considère qu'il y a recours au tribunal lorsque des mesures provisoires sont appliquée durant l'évaluation ou l'orientation, lorsque la décision de saisir le tribunal est prise en cours d'évaluation ou d'orientation, ou encore lorsque la conclusion de l'orientation est d'appliquer des mesures judiciaires.



CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les certificats d'éthique ont été délivrés en juillet 2014 par le comité d'éthique à la recherche du centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et en septembre 2014 par celui du centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Les demandes de renouvellement annuel de l'approbation éthique ont été obtenues le 23 juillet de chaque année depuis 2015. De plus, l'approbation finale des modifications au projet ÉIQ-2014, incluant notamment l'ajout d'une collecte de données pour le cycle 2019, a été obtenue le 26 juillet 2019.

Les données utilisées pour l'ÉIQ-2019 ne contiennent aucun renseignement permettant d'identifier nommément des enfants et des familles concernées par la recherche. Des mesures ont tout de même été prises pour réduire les risques de ré-identification à partir des données dénominalisées. Ainsi, tous les membres de l'équipe de recherche devant travailler avec données de l'ÉIQ ont rempli un formulaire d'engagement à la confidentialité. L'accès aux données dénominalisées est réservé aux membres de l'équipe de recherche et les fichiers sont accessibles exclusivement à partir des environnements sécurisés du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.





Chapitre 3. Résultats

Ce chapitre présente des comparaisons entre les quatre cycles de l'ÉIQ menés au Québec en 1998, 2008, 2014 et 2019. Les taux et les pourcentages de 1998, 2008 et 2014 présentés dans le présent chapitre peuvent différer légèrement de ceux publiés dans le rapport final de l'ÉIQ-2014. Il faut rappeler que plusieurs caractéristiques présentées ici n'ont pas été mesurées de la même manière que dans les rapports ÉIQ précédents. Puisque le cycle de 2019 repose exclusivement sur des données administratives, la plupart des caractéristiques mesurées ont dû être redéfinies pour assurer la comparabilité entre les cycles de l'étude. D'autres aspects méthodologiques peuvent expliquer les différences avec les taux publiés antérieurement, dont la bonification de la pondération des taux et certaines corrections. Pour plus de détails sur ces éléments le lecteur est invité à consulter le chapitre Méthodologie.

Tout au long du présent chapitre, les résultats sont présentés à la fois sous l'angle des taux d'incidence populationnels et des pourcentages. Les taux populationnels permettent d'apprécier la fréquence relative d'une caractéristique au sein de la population générale d'enfants du Québec, alors que les pourcentages indiquent la fréquence relative de cette caractéristique parmi les enfants évalués.

Tout d'abord, la taille de la population d'enfants québécois en 1998, 2008, 2014 et 2019 est présentée afin de faciliter l'interprétation des résultats pour l'ensemble du rapport (tableau 3). Ces effectifs servent de dénominateurs aux taux estimés pour les quatre années étudiées. Ils indiquent que la taille de la population d'enfants du Québec a changé durant la période de 21 ans couverte par les différents cycles d'enquête, connaissant une baisse progressive entre 1998 et 2014 puis une augmentation en 2019. Lorsqu'ils sont rapportés sur l'ensemble de la population du Québec, ces effectifs indiquent que la portion occupée par les 0-17 ans dans la population générale a diminué durant la période de 21 ans qui sépare le premier cycle d'enquête et le dernier cycle, passant de 23% en 1998 à 19 % en 2019 (Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 2024). Ces données démographiques font ressortir l'importance d'examiner les taux populationnels (et non les effectifs) pour bien apprécier l'évolution dans la fréquence des évaluations en protection de la jeunesse.

Tableau 3 — Nombre d'enfants dans la population Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019

	1998	2008	2014	2019
	N	N	N	N
N d'enfants 0-17 ans dans la population	1 642 227	1 536 830	1 523 152	1 600 659

Source : Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, mai 2024). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



Depuis 1998, on observe une augmentation du taux d'enfants évalués par les SPJ au sein de la population d'enfants du Québec (tableau 4).

En 1998, 15,3 enfants québécois pour mille étaient évalués par SPJ, alors que ce taux atteignait 18,4 enfants pour mille en 2008, 20,1 pour mille en 2014 et 22,7 pour mille en 2019. Il s'agit d'une augmentation de 48 % entre 1998 et 2019.

Tableau 4 — Enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

19	1998		008	2	014	2019		
N	Taux p. 1000							
25 151	15,32	28 241	18,38	30 635	20,11	36 378	22,73	

[^]Contrairement aux tableaux subséquents qui présentent des estimations annuelles produites à partir des échantillons constitués sur une fenêtre de trois mois, le présent tableau présente le nombre réel d'enfants évalués à chaque année selon les volumes annuels transmis par les DPJ participantes.

ÂGE DE L'ENFANT

L'augmentation du taux d'enfants évalués par les SPJ entre 1998 et 2019 est généralisée à tous les groupes d'âges de la population (tableau 5). Ainsi, parmi les enfants québécois âgés de 0 à 2 ans, le taux d'enfants évalués est passé de 15,6 à 21,9 pour mille de 1998 à 2019. Chez ceux de 3 à 5 ans, il était de 14,5 pour mille en 1998, puis de 20,8 pour mille en 2019. Parmi les 12 à 17 ans, le taux d'enfants évalués est passé de 17,8 pour mille en 1998 à 20,7 pour mille en 2019. La population des 6 à 11 ans est celle qui affiche l'augmentation la plus marquée dans le taux d'évaluation, celui-ci étant passé de 12,7 à 25,8 pour mille, ce qui représente une augmentation de 103%. En comparaison, pour les autres groupes d'âge, l'augmentation est de 40% pour les 0 à 2 ans, de 43% pour les 3 à 5 ans et de 16% pour les 12 à 17 ans.

Des particularités ressortent dans certains groupes d'âge quant au moment de l'augmentation. Ainsi, chez les enfants plus jeunes (0 à 2 ans), l'augmentation est observée principalement entre 2014 et 2019, tandis que chez les enfants de 6 à 11 ans, l'augmentation est principalement entre 1998 et 2008 puis entre 2014 et 2019. Pour les 3 à 5 ans, le taux d'évaluation est demeuré stable depuis 2008 alors que pour les 12-17 ans l'augmentation depuis 1998 est significative à partir de 2014.

De plus, le taux d'enfants évalués varie d'un groupe d'âge à l'autre de la population à l'intérieur d'une même année de mesure. Ainsi, en 1998, les taux d'évaluation les plus élevés étaient observés chez les 0 à 2 ans et chez les 12 à 17 ans, alors que pour toutes les années suivantes, ce sont les 6 à 11 ans qui affichent le taux d'évaluation le plus élevé.



Tableau 5 — Âge des enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a)			2008 (b)			2014 (c)		2019 (d)		
Âge	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
(1) 0-2 ans	3 854	15,59 d3	16 % 34	4 030	16,25 d3	14 % 34	4 624	17,40 d3	15 % 34	5 616	21,94 abc3	16 % 34
(2) 3-5 ans	3 958	14,46 bcd4	16 % 34	4 250	18,79 a	15 % 34	4 841	17,99 a3	16 % 34	5 724	20,82 ab3	15 % 34
(3) 6-11 ans	7 063	12,65 bcd14	28 % bcd124	9 486	19,92 ad1	34 % ad12	11 079	22,48 ad12	36 % ad12	14 501	25,77 abc124	40 % abc124
(4) 12-17 ans	10 015	17,79 cd23	40 % cd123	10 475	17,86 d	37 % d12	10 091	20,36 a	33 % ad12	10 496	20,70 ab3	29 % abc123
N total d'enfants évalués	24 890		100 %	28 241		100 %	30 635		100 %	36 336		100 %

[^] Selon un échantillon de 4 625 enfants évalués en 1998, de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 011 enfants évalués en 2014 et 10 329 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur l'âge de l'enfant évalués au moment du signalement.

SEXE DE L'ENFANT

Tant pour les garçons que pour les filles, on observe une augmentation du taux d'enfants évalués sur l'ensemble de la période étudiée (**tableau 6**). Ainsi, en 1998, le taux d'évaluation parmi les garçons de la population était de 15,6 pour mille alors qu'il atteint 23,8 pour mille en 2019. Chez les filles, le taux était de 14,9 pour mille en 1998 puis atteint 21,6 pour mille en 2019.

Tant chez les garçons que chez les filles, l'augmentation est observée plus spécifiquement entre 1998 et 2008, ainsi qu'entre 2014 et 2019.

Enfin, bien que les garçons affichent un taux légèrement plus élevé que les filles pour toutes les années étudiées, la différence entre les taux n'est significative que pour l'année 2019. L'évolution des taux selon le sexe et l'âge est présentée à l'annexe 3.



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

^c Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

¹ Différence significative observée entre 0-2 ans et la catégorie d'âge ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

² Différence significative observée entre 3-5 ans et la catégorie d'âge ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

³ Différence significative observée entre 6-11 ans et la catégorie d'âge ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

⁴ Différence significative observée entre 12-17 ans et la catégorie d'âge ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

Tableau 6 — Sexe des enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

	1998 (a)			2008 (b)			2014 (c)				2019 (d)		
Sexe de l'enfant	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
Masculin	13 079	15,55 ^{bcd}	52 %*	14 607	18,62 ^{ad}	52 %	16 084	20,67 ^{ad}	53 %*	19 431	23,76 ^{abc} *	53 %*	
Féminin	11 929	14,89 ^{bcd}	48 %	13 634	18,13 ^{ad}	48 %	14 543	19,52 ^{ad}	48 %	16 936	21,63 ^{abc}	47 %	
N total d'enfants évalués	25 008		100 %	28 241		100 %	30 627		100 %	36 367		100 %	

[^] Selon un échantillon de 4 650 enfants évalués en 1998, de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 010 enfants évalués en 2014 et 10 336 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur le sexe de l'enfant évalué.

ÉVALUATION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le **tableau 7** présente l'évolution du taux d'enfants évalués par les SPJ selon la présence d'au moins une évaluation antérieure à celle ciblée dans l'étude. À noter que cette information n'est pas disponible pour l'année 1998.

En 2008, 7,4 enfants pour mille étaient évalués avec un antécédent alors que ce taux est de 10,3 pour mille en 2019 : l'augmentation étant concentrée entre 2014 et 2019. Par ailleurs, le taux d'enfants évalués pour la première fois a légèrement augmenté entre 2008 et 2019, passant de 11,0 pour mille à 12,4 pour mille.

Tableau 7 — Présence d'au moins une évaluation antérieure parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a) 2			2008 (b)	2008 (b) 2014 (c)				2019 (d)			
Évaluation(s) antérieure(s)	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
Non				16 909	11,00 ^d	60 % ^d	17 903	•		19 869	•	55 % ^{bc}	
Oui		T-10 IN		11 333	7,37 ^d *	40 % ^d *	12 732				10,31 ^{bc} *		



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre « masculin » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

Tableau 7 — Présence d'au moins une évaluation antérieure parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

[^] Selon un échantillon de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 011 enfants évalués en 2014 et 10 337 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur la présence d'au moins une évaluation antérieure à celle ciblée dans l'étude.

SOURCE DE SIGNALEMENT

Les taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec selon la catégorie et la sous-catégorie de source du signalement à l'origine de l'évaluation ciblée sont présentés au **tableau 8**. Les données plus précises sur les sous-catégories de source de signalement ne sont pas disponibles pour l'année 1998.

Le taux d'enfants évalués dont la situation a été signalée par une personne à titre personnel a diminué

sur l'ensemble de la période, passant de 5,2 pour mille en 1998 à 3,6 pour mille en 2019. En revanche, le taux d'enfants évalués qui ont été signalés par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles a augmenté significativement à chaque temps de mesure, passant de 9,7 pour mille en 1998 à 18,8 pour mille en 2019. À chaque temps de mesure, la grande majorité des enfants évalués, soit plus des trois quarts, ont été signalés par un professionnel ou une professionnelle.

Tableau 8 — Catégorie et sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a)			2008 (b)			2014 (c)			2019 (d)	
Source de signalement	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
À titre personnel	8 607	5,24 ^{bcd} *	34% ^{bcd} *	5 910	3,85 ^a *	21 % ^{ad} *	5 986	3,93 ^a *	20 % ^{ad} *	5 702	3,56 ^a *	16% ^{abc} *
Parent				2 443	1,59	9 %	2 756	1,81	9 % ^d	2 533	1,58	7 %°
Enfant				265	0,17	1 % ^d	234	0,15	1 %	118	0,07	< 1 % ^b
Apparenté				1 482	0,96	5 %	1 480	0,97	5 %	1 511	0,94	4 %



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

^d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre catégorie « Non » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

Tableau 8 — Catégorie et sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

1998 (a)					2008 (b)			2014 (c)			2019 (d)	
Source de signalement	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
Voisin ou connaissance				1 728	1,12	6 % ^d	1 516	1,00	5 %	1 540	0,96	4 % ^b
À titre professionnel	15 996	9,74 ^{bcd}	64 % ^{bcd}	21 818	14,20 ^{acd}	77 % ^{ad}	24 170	15,87 ^{abd}	79 % ^{ad}	30 010	18,75 ^{abc}	83 % ^{abc}
Services de santé et sociaux				10 083	6,56 ^d	36 %	11 219	7,37 ^d	37 %	13 257	8,28 ^{bc}	36 %
Milieu scolaire				7 227	4,70 ^d	26 % ^d	8 041	5,28 ^d	26 % ^d	10 644	6,65 ^{bc}	29 % ^{bc}
Garderie				394	0,26	1 %	417	0,27	1 %	634	0,40	2 %
Police				4 113	2,68 ^d	15 %	4 494	2,95	15 %	5 475	3,42 ^b	15 %
À titre autre ou non spécifié	548	0,33*	2 %*	514	0,33*	2 %*	479	0,31*	2 %*	666	0,42*	2 %*
N total d'enfants évalués	25 151		100 %	28 241		100 %	30 635		100 %	36 378		100 %

[^] Selon un échantillon de 4 678 enfants évalués en 1998, de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 011 enfants évalués en 2014 et 10 339 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement

DÉCISION RENDUE À L'ÉVALUATION

À l'issue de l'évaluation d'un signalement, les faits allégués peuvent être jugés fondés ou non fondés en vertu de la LPJ. Le **tableau 9** indique que le taux d'enfants évalués avec faits fondés a augmenté à chaque temps de mesure de 1998 à 2019, passant progressivement de 12,1 pour mille à 17,4 pour mille. Le taux d'enfants évalués avec faits non fondés – quoi que plus faible – a augmenté entre 1998 et 2008 (3,2



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

^b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre la catégorie « À titre professionnel » et la catégorie de source de signalement ciblée de la même année (p < 0.01).

pour mille vs 4,6 pour mille, respectivement) puis s'est stabilisé. À tous les temps de mesure, un peu plus des trois quarts des enfants évalués par les SPJ au Québec ont des faits fondés.

Lorsque les faits sont jugés fondés, les SPJ doivent déterminer si ces faits compromettent la sécurité ou le développement de l'enfant. Lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant est jugé comme étant compromis (SDC), cela entraîne l'application de mesures de protection sous le régime volontaire ou

judiciaire en fonction de la situation. Comme l'indique le **tableau 9**, le taux d'enfant évalués avec faits fondés et SDC est demeuré stable de 1998 à 2014, oscillant entre 7,3 pour mille et 7,4 pour mille, et présente par la suite une augmentation significative entre 2014 et 2019, passant de 7,4 pour mille à 8,8 pour mille. Par ailleurs, le taux d'enfant évalués avec faits fondés et sécurité et développement NON compromis (SDNC) a augmenté de 1998 à 2014, passant de 4,7 pour mille à 8,0 pour mille en 2014, avec une stabilisation jusqu'en 2019.

Tableau 9 — Décision rendue à l'issue de l'évaluation parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a)			2008 (b)			2014 (c)		2019 (d)			
Corroboration des faits	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
Faits non fondés	5 304	3,23 ^{bcd}	21 % ^b	6 987	4,55 ^{ad}	25 %ª	7 257	4,76ª	24 %	8 536	5,33 ^{ab}	24 %	
Faits fondés	19 847	12,09 ^{bcd*}	79 % ^{b*}	21 255	13,83 ^{acd*}	75 % ^{a*}	23 378	15,35 ^{abd*}	76 %*	27 842	17,39 ^{abc*}	77 %*	
Compromission de la sécurité ou du dévelop- pement			% si fondé			% si fondé			% si fondé			% si fondé	
Non (SDNC)	7 643	4,65 ^{bcd}	39 %	10 035	6,53 ^{acd}	47 %	12 171	7,99 ^{ab}	52 %	13 752	8,59 ^{ab}	49 %	
Oui (SDC)	12 205	7,43 ^{d∇}	62 % [▽]	11 220	7,30 ^d	53 % [▽]	11 207	7,36 ^d	48 %	14 090	8,80 ^{abc}	51 %	
N total d'enfants évalués	25 151		100 %	28 241		100 %	30 635		100 %	36 378		100 %	

[^] Selon un échantillon de 4 678 enfants évalués en 1998, de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 011 enfants évalués en 2014 et 10 339 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur la décision rendue à l'issue de l'évaluation ciblée.

Différence significative observée entre catégorie « Faits fondés SDNC » et celle « Faits fondés SDC » au sein de la même année (p < 0.01).



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre la catégorie "Faits non fondés » et celle « Faits fondés » au sein de la même année (p < 0.01).

PLACEMENT

Le placement en milieu substitut fait partie des mesures de protection qui peuvent être appliquées par les SPJ soit de manière provisoire durant l'évaluation et l'orientation de l'enfant, soit de manière planifiée à l'issue du de ce processus. Le taux d'enfants évalués puis placés en milieu substitut, de manière provisoire ou planifiée lors de la période d'évaluation et d'orientation, pour chaque temps de mesure est présenté au **tableau 10**.

Les résultats indiquent que globalement le taux d'enfants placés a diminué significativement sur l'ensemble de la période de 1998 à 2019, passant de

5,5 pour mille à 2,3 pour mille. En contrepartie, le taux d'enfants évalués qui ont été maintenus dans leur milieu d'origine a augmenté de manière significative à chaque temps de mesure, passant de 9,8 pour mille en 1998 à 20,5 pour mille en 2019.

Le **tableau 10** montre également que, sur le plan populationnel, la diminution dans le recours au placement entre 1998 et 2019 est généralisée à tous les types de milieu substitut, soit les milieux de type familial (personnes significatives ou familles d'accueil de tous genres) et institutionnels (centre de réadaptation, foyer de groupe ou autre type de ressources).

Tableau 10 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation et type de milieu substitut parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a))		2008 (b)		2014 (c))		2019 (d)		
Placement durant l'É/O	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
Aucun placement	16 120	9,82 ^{bcd}	64 % ^{bcd}	23 944	15,58 ^{acd}	85 % ^{ad}	26 445	17,36 ^{abd}	86 % ^{ad}	32 730	20,45 ^{abc}	90 % ^{abc}	
Au moins un placement	9 031	5,50 ^{bcd} *	36 % ^{bcd} *	4 298	2,80 ^{ad} *	15 % ^{ad} *	4 190	2,75ª*	14 % ^{ad} *	3 645	2,28 ^{ab} *	10 % ^{abc} *	
Type de milieu substitut			% si placé			% si placé			% si placé			% si placé	
(1) Famille d'accueil ou autre milieu familial	5 027	3,06 ^{bcd23}	56 % ^{c23}	2 657	1,73 ^{a23}	62 % ²³	2 884	1,89 ^{ad23}	69 % ^{a23}	2 264	1,41 ^{ac23}	62 % ²³	
(2) Centre de réadaptation ou foyer de groupe	3 189	1,94 ^{bcd13}	35 % ¹³	1 311	0,85 ^{a13}	31 % ¹³	1 150	0,76 ^{a13}	28 % ¹³	1 282	0,80 ^{a13}	35 % ¹³	



Tableau 10 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation et type de milieu substitut parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

		1998 (a)			2008 (b)			2014 (c)	2019 (d)			
Placement durant l'É/O	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
(3) Milieu autre ou non spécifié	815	0,50 ^{bcd12}	9 % ^{cd12}	330	0,21 ^{ad12}	8 % ^{d12}	156	0,10 ^{a12}	4 % ^{a12}	< 100	0,06 ^{ab12}	3 % ^{ab12}
N total d'enfants évalués	25 151		100 %	28 241		100 %	30 635		100 %	36 376		100 %

[^] Selon un échantillon de 4 678 enfants évalués en 1998, de 3 038 enfants évalués en 2008, 4 011 enfants évalués en 2014 et 10 337 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur le placement de l'enfant évalué durant l'évaluation ou l'orientation.

JUDICIARISATION

Lorsque l'évaluation ou l'orientation statue que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis et qu'une entente sur des mesures volontaires n'est pas possible ou dans l'intérêt de l'enfant, la situation doit être amenée devant le tribunal. Cela peut se produire parce que les parents (ou le jeune s'il est âgé de 14 ans ou plus) ne reconnaissent pas la compromission, qu'ils s'opposent aux mesures de protection proposées ou ne satisfont pas aux critères permettant une entente sur des mesures volontaires. Bien que le tribunal puisse être saisi à tout moment de l'intervention des SPJ, l'ÉIQ documente exclusivement le recours au tribunal qui

survient au début du processus, soit pendant l'évaluation jusqu'à la conclusion de l'orientation.

Comme l'indique le **tableau 11**, le taux d'enfants évalués et dont la situation est judiciarisée n'a pas changé de manière significative durant la période étudiée. En revanche, le taux d'enfants évalués sans judiciarisation est considérablement plus élevé et en augmentation constante depuis 1998, passant de 14,8 pour mille à 19,7 pour mille entre 2008 et 2019.



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

^b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

^c Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre catégorie « Au moins un placement » et catégorie « Aucun placement » (p < 0.01)

¹ Différence significative observée entre « Famille d'accueil ou autre milieu familial » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

² Différence significative observée entre « Centre de réadaptation ou foyer de groupe » et la catégorie ciblée au sein de la même année (*p* < 0.01).

³ Différence significative observée entre « Autre milieu ou milieu non spécifié » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

Tableau 11 — Judiciarisation des services rendus aux enfants évalués par les SPJ au Québec en 2008, 2014 et en 2019^

	19	98 (a)			2008 (b)			2014 (c)		2019 (d)			
Judiciarisation	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
Non								17,28 ^{bd}					
Oui				5 370				2,82*				14 % ^{b*}	
N total d'enfants évalués				28 166		100 %	30 603		100 %	36 378		100 %	

[^] Selon un échantillon de 3 029 enfants évalués en 2008, 4 007 enfants évalués en 2014 et 10 339 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur la judiciarisation des services.

MOTIF(S) D'INTERVENTION

Les deux derniers tableaux décrivent les motifs d'intervention en fonction de la décision rendue à l'issue de l'évaluation ciblée. Ainsi, les motifs d'intervention sont présentés 1) pour l'ensemble des enfants évalués; 2) pour les enfants évalués avec faits fondés (peu importe s'il y a eu ou non compromission de la sécurité ou du développement); et 3) pour les enfants évalués avec faits fondés et SDC. Ces résultats sont disponibles pour 2014 et 2019. Les motifs considérés sont ceux rattachés à la décision la plus récente pour laquelle l'information est disponible.

Dans un premier temps, le **tableau 12** présente les motifs d'intervention selon leur nombre et leur type, c'est-à-dire risque sérieux de maltraitance vs maltraitance ou troubles de comportement. Lorsque tous les enfants évalués sont considérés sans égard à la décision rendue à l'issue de l'évaluation, on constate

que le taux d'enfants évalués exclusivement pour des risques de maltraitance – ceux sans motif de maltraitance ni de troubles de comportement – est demeuré stable entre 2014 et 2019, à 3,1 pour mille. En contrepartie le taux d'enfants évalués pour un seul motif d'intervention a connu une augmentation significative, passant de 12,6 pour mille en 2014 à 14,5 pour mille en 2019. Les taux d'enfants évalués pour plusieurs motifs d'intervention n'ont pas changé de manière significative entre les deux temps de mesure.

Les résultats sont similaires en ce qui concerne les enfants évalués avec faits fondés (peu importe s'il y a eu ou non SDC). Plus précisément, seul le taux d'enfants évalués avec un seul motif fondé est en hausse, passant de 9,4 pour mille à 10,8 pour mille entre 2014 et 2019.

Pour les enfants évalués avec faits fondés et SDC, la situation est légèrement différente. En plus du taux



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée (p < 0.01).

b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée (p < 0.01).

C Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*} Différence significative observée entre catégorie « Non » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

d'enfants évalués pour un seul motif, le taux d'enfants évalués exclusivement pour des risques sérieux de maltraitance est également en hausse, passant de 0,9 pour mille à 1,2 pour mille entre 2014 et 2019. Le **tableau 12** indique également que peu importe la décision rendue à l'évaluation, la plupart des enfants (soit entre 57 % et 65 % des enfants selon la décision et l'année ciblée) ont un seul motif d'intervention rattaché à cette décision. Les enfants qui plus de deux motifs constituent une minorité, soit entre 2 % et 3 % selon la décision et l'année ciblée.

Dans un deuxième temps, le tableau 13 présente les différents motifs d'intervention en fonction de la décision rendue à l'issue de l'évaluation. Lorsque tous les enfants évalués sont considérés, il est observé que les taux d'enfants évalués pour des motifs de maltraitance sont tous en hausse entre 2014 et 2019. Précisément, les taux d'enfants évalués pour abus physique (4,3 pour mille en 2014 vs 5,4 pour mille en 2019), pour abus sexuel (0,9 pour mille en 2014 vs 1,3 pour mille en 2019), pour négligence (7,0 pour mille en 2014 vs 8,0 pour mille en 2019) et pour maltraitance psychologique (6,2 pour mille vs 7,3 pour mille) ont augmenté. En revanche, le taux d'enfants évalués pour des troubles de comportement sérieux a diminué, passant de 3,4 pour mille à 2,7 pour mille entre 2014 et 2019, alors que les taux d'enfants évalués exclusivement pour des risques maltraitance n'ont pas évolué de manière significative.

Les résultats concernant l'évolution des motifs d'intervention sont similaires lorsque seuls les enfants évalués avec faits fondés sont considérés (peu importe s'il y a eu ou non SDC). Les taux sont toutefois plus faibles comparativement aux taux qui sont observés sans égard à la décision rendue. Précisément, entre 2014 et 2019, le taux d'enfants évalués avec faits fondés pour abus physique est passé de 2,7 pour mille à 3,4 pour mille, celui pour abus sexuel est passé de 0,5 pour mille à 0,7 pour mille, celui pour négligence est passé de 5,6 pour mille à 6,6 pour mille et celui pour

maltraitance psychologique est passé de de 5,3 pour mille à 6,2 pour mille. Le taux d'enfants évalués avec faits fondés pour des troubles de comportement a diminué de 2,9 pour mille à 2,4 pour mille, alors que les taux d'enfants évalués avec faits fondés exclusivement pour des risques de maltraitance sont demeurés stables entre les deux temps de mesure.

La partie à droite du tableau 13 présente les taux d'enfants évalués avec faits fondés et SDC selon les motifs d'intervention inscrits au dossier. Le taux d'enfants évalués avec faits fondés et SDC incluant un motif de risque sérieux d'abus physique a augmenté, passant de 0,2 pour mille à 0,3 pour mille entre 2014 et 2019. Pour les autres formes de risques sérieux, les taux n'ont pas changé de manière significative. Les taux d'enfants évalués avec faits fondés et SDC pour abus sexuel a augmenté (de 0,2 pour mille à 0,4 pour mille), de même que pour négligence (de 3,2 pour mille à 3,9 pour mille) et maltraitance psychologique (de 2,6 pour mille à 3,3 pour mille). Inversement, le taux d'enfants évalués avec faits fondés et SDC pour des troubles de comportement a diminué de 1,9 pour mille à 1,4 pour mille.

Indépendamment de la décision rendue à l'issue de l'évaluation et de l'année ciblée, les motifs les plus fréquents sont de loin la négligence et la maltraitance psychologique.



Tableau 12 — Type et nombre de motifs d'intervention selon la décision rendue à l'issue de l'évaluation pour les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019^

		Tou	s les en	fants éva	lués		Enfants évalués ayant une décision de type faits fondés							Enfants évalués ayant une décision de type faits fondés et SDC						
		2014 (c)			2019 (d)			2014 (c)			2019 (d)			2014 (c)			2019 (d)			
Type et nombre de motifs	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%		
(1) Seulement risque	4 745	3,12 234	16 % 234	5 031	3,14 234	14 % 234	3 578	2,35 234	15 % 234	3 849	2,40 234	14 % 234	1 313	0,86 d234	12 % 234	1 964	1,23 c234	14 % 234		
(2) 1 motif	19 194	12,60 d134	63 % 134	23 195	14,49 c134	65 % 134	14 235	9,35 d134	61 % 134	17 321	10,82 c134	63 % 134	6 406	4,21 d134	57 % 134	8 196	5,12 c134	58 % 134		
(3) 2 motifs	6 062	3,98 124	20 % 124	6 947	4,34 124	19 % 124	5 053	3,32 124	22 % 124	5 822	3,64 124	21 % 124	3 199	2,10 124	29 % 124	3 517	2,20 124	25 % 124		
(4) 3 motifs ou plus	603	0,40	2 % 123	762	0,48	2 % 123	513	0,34	2 % 123	626	0,39	2 % 123	289	0,19 123	3 % 123	395	0,25 123	3 % 123		
N total d'enfants évalués	30 603		100 %	35 935		100 %	23 378		100 %	27 618		100 %	11 207		100 %	14 072		100 %		

[^] Selon un échantillon de 4007 enfants évalués en 2014 et de 10 215 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention. Selon un échantillon de 3 046 enfants évalués avec décision de type faits fondés à l'issue de l'évaluation en 2014 et de 7 827 enfants évalués avec décision de type faits fondés à l'issue de l'évaluation en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention. Selon un échantillon de 1 455 enfants évalués avec une décision de type faits fondés et SDC à l'issue de l'évaluation en 2014 et de 3 976 enfants évalués avec décision de type faits fondés et SDC à l'issue de l'évaluation en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention.

⁴ Différence significative observée entre « 3 catégories ou plus » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).



[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

¹ Différence significative observée entre « Seulement risque" et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

² Différence significative observée entre « 1 catégorie » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

³ Différence significative observée entre « 2 catégories » et la catégorie ciblée au sein de la même année (p < 0.01).

Tableau 13 — Motifs d'intervention selon la décision rendue à l'évaluation pour les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019^

	Enfants évalués ayant une décision de type faits fondés							Enfants évalués ayant une décision de type faits fondés et SDC											
		2014 (c)		2	2019 (d)			2014 (c)			2019 (d)			2014 (c)			2019 (d)		
Catégorie de motif d'intervention	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	
(1) Risque d'abus physique	1 376	0,90	5 %	1 510	0,94	4 %	831	0,55	4 %	991	0,62	4 %	281	0,18 ^d	3 %	544	0,34°	4 %	
(2) Risque d'abus sexuel	2 433	1,60	8 %	2 445	1,53	7 %	1 838	1,21	8 %	1 903	1,19	7 %	767	0,50	7 %	937	0,59	7 %	
(3) Risque de négligence	6 458	4,24	21 %	7 221	4,51	19 %	5 551	3,64	24 %	6 335	3,96	23 %	3 032	1,99	27 %	3 801	2,37	27 %	
(4) Abus physique	6 542	4,29 ^d	21 %	8 668	5,41 ^c	24 %	4 042	2,65 ^d	17 %	5 377	3,36 ^c	20 %	1 633	1,07	15 %	2 061	1,29	15 %	
(5) Abus sexuel	1 366	0,90 ^d	5 %	1 996	1,25°	6 %	720	0,47 ^d	3 %	1 176	0,73°	4 %	325	0,21 ^d	3 %	606	0,38 ^c	4 %	
(6) Négligence*	10 716	7,04 ^d	35 %	12 841	8,02°	36 %	8 598	5,64 ^d	37 %	10 564	6,60°	38 %	4 885	3,21 ^d	44 %	6 245	3,90°	44 %	
(7) Mauvais traitement psychologique	9 407	6,18 ^d	31 %	11 599	7,25 ^c	32 %	8 077	5,30 ^d	35 %	9 953	6,22 ^c	36 %	3 919	2,57 ^d	35 %	5 263	3,29°	38 %	
(8) Trouble de comportement	5 100	3,35 ^d	17 % ^d	4 278	2,67 ^c	12 % ^c	4 444	2,92 ^d	19 % ^d	3 773	2,36 ^c	14 % ^c	2 908	1,91 ^d	26 % ^d	2 239	1,40°	16 %°	
N total d'enfants évalués	30 603			35 868			23 378	_	-	27 559	-		11 207	_	-	14 025	-		



Tableau 13 — Motifs d'intervention selon la décision rendue à l'évaluation pour les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019^

^ Selon un échantillon de 4007 enfants évalués en 2014 et de 10 215 enfants évalués en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention. Selon un échantillon de 3 046 enfants évalués avec décision de type faits fondés à l'issue de l'évaluation en 2014 et de 7 827 enfants évalués avec décision de type faits fondés à l'issue de l'évaluation en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention. Selon un échantillon de 1 455 enfants évalués avec une décision de type faits fondés et SDC à l'issue de l'évaluation en 2014 et de 3 976 enfants évalués avec décision de type faits fondés et SDC à l'issue de l'évaluation en 2019 ayant des renseignements sur les motifs de d'intervention.





[°] Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée (p < 0.01).

d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée (p < 0.01).

^{*}En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.

Note: afin de préserver la lisibilité du tableau, les indices de différences significatives entre les motifs au sein d'une même année ne sont pas présentés. Le lecteur peut consulter l'annexe 2 pour vérifier si les différences sont statistiquement significatives.

Synthèse et conclusion

La présente étude avait pour objectif de fournir un portrait de l'évolution des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec, et ce sur plus de deux décennies ainsi que selon certaines caractéristiques des enfants et des situations évaluées. Dans la présente étude, les caractéristiques mesurées sont limitées par les données de 2019 qui reposent exclusivement sur une extraction de données administratives et n'incluent pas de collecte auprès des intervenants et des intervenantes des DPJ participantes, contrairement aux cycles antérieurs. Rappelons aussi que les fréquences et les taux rapportés ici pour les cycles 1998 à 2014 peuvent différer de ceux présentés dans les rapports précédents de l'ÉIQ. Plusieurs raisons expliquent ces différences, la principale étant que les caractéristiques de l'enfant et de la situation évaluée ont dû être redéfinies sur l'ensemble des années ciblées afin d'être comparables aux données extraites pour l'année 2019. Aussi, les données populationnelles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui servent à calculer les taux pour mille sont constamment mises à jour, expliquant également une partie des différences parmi les taux publiés d'un rapport à l'autre. Le lecteur ou la lectrice est invité à consulter le chapitre Méthodologie ou l'annexe 1 pour plus de détails.

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALISÉE

Les résultats révèlent un taux annuel d'enfants évalués par les SPJ au Québec qui est en **progression constante** sur les 22 années couvertes par la présente étude, partant de 15,3 pour mille en 1998 et atteignant 22,7 pour mille en 2019. Cela correspond à une augmentation de 48 %. La progression des taux d'enfants évalués avec faits fondés est légèrement moins marquée, soit 44 % d'augmentation et celle du taux d'enfants évalués avec faits fondés et SDC est moins constante et encore moins prononcée, soit 18 % entre 1998 et 2019. Ce dernier constat est malgré tout

assez préoccupant, puisqu'il indique qu'en dépit des efforts de prévention déployés et des nombreuses réformes effectuées durant les 20 années couvertes par l'étude (tant les réformes législatives de la LPJ que les réorganisations des services sociaux), le taux d'enfants en besoin de protection continue d'augmenter.

Le Québec est l'un des endroits en Amérique du Nord où l'on retrouve la plus vaste gamme de politiques et de programmes destinés à soutenir les familles en situation de vulnérabilité. Pensons par exemple aux garderies subventionnées, au régime québécois d'assurance parentale et aux différentes mesures d'allègement fiscal pour les familles avec enfant. Le Québec est la province canadienne qui présente le niveau de dépenses le plus élevé en ce qui concerne les services aux enfants et aux familles (Statistique Canada, 2018) et le taux de pauvreté infantile le plus bas (Unicef Canada, 2023). Par extension, il serait raisonnable de s'attendre à ce que ce contexte sociopolitique contribue à réduire le recours aux services de protection par rapport à d'autres régions du monde où ces politiques n'existent pas (Pac et al., 2023). Or, malgré le filet de sécurité social plus étendu au Québec, les taux d'enfants évalués ne sont pas plus faibles qu'ailleurs. En comparaison, le taux d'enfants aux États-Unis ayant été victimes de maltraitance a diminué de 1998 à 2019, passant de 12,9 pour mille à 8,9 pour mille (U.S. Department of Health and Human Services, 2021; 2000). La baisse des taux d'enfants reconnus comme victimes de maltraitance aux États-Unis est souvent attribuée à l'amélioration des programmes de prévention et à des réformes législatives qui favorisent le soutien aux familles (U.S. Department of Health and Human Services, 2021).

La présente étude ne permet pas d'identifier les facteurs en cause de l'augmentation notée des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec depuis 1998.



Cependant, certaines pistes d'explication peuvent être proposées. Tout d'abord, il est possible de penser que les services préventifs existants dits « universels » ne soient pas accessibles, disponibles en temps voulu ou adaptés aux besoins particuliers, et ce pour l'ensemble des familles québécoises (Esposito et al., 2023). De plus, il est possible que l'intervention de ces services auprès de familles dans le besoin expose davantage les enfants au sein de ces familles aux regards extérieurs, augmentant ainsi le taux d'enfants évalués suite à un signalement effectué par ces services qui agiraient comme sentinelles. En soi, une plus grande vigilance des différents acteurs et actrices de la communauté qui sont concernés par la protection des enfants est une chose souhaitable, dans la mesure où les SPJ disposent des ressources nécessaires pour effectuer un triage adéquat et diligent des situations signalées. Toutefois, cette situation pourrait être inquiétante si la hausse de signalements découle plutôt d'un manque de services préventifs, surtout si les SPJ manquent également de ressources adéquates pour répondre aux besoins de ces familles. Certains résultats de la présente étude appuient cette hypothèse. En effet, le taux d'enfants évalués dont le signalement a été fait par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles est en nette augmentation alors que les autres types de sources de signalement sont en baisse. Des analyses plus poussées seraient nécessaires pour vérifier si la nature des situations signalées par des individus à titre professionnel a changé au fil du temps et pour mieux orienter les efforts de formation et de sensibilisation des professionnels et des professionnelles au signalement et à la LPJ.

Aussi, rappelons que les taux rapportés ici sont des estimations annuelles et transversales. Ils représentent la portion d'enfants de la population québécoise qui, chaque année, fait l'objet d'une évaluation par les SPJ. Par exemple, en 2019, 23 enfants pour mille ont été évalués. Lorsque la

fréquence d'enfants évalués par les SPJ est abordée sous l'angle des prévalences à vie, la magnitude observée est plus importante. Selon une étude québécoise récente couvrant les années 2000 à 2017 (Esposito et al., 2022), près de 19 % des enfants québécois ont été évalués par les SPJ au moins une fois avant leur 18e anniversaire de naissance.

L'augmentation des taux est généralisée à la plupart des sous-groupes d'enfants considérés. Ainsi, peu importe l'âge et le sexe de l'enfant, la présence ou non d'une évaluation antérieure et la décision rendue à l'issue de l'évaluation, toutes ces caractéristiques sont plus fréquentes en 2019 qu'en 1998. L'augmentation est la plus marquée pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Parmi toutes les caractéristiques examinées, c'est celle où le taux est le plus élevé à presque tous les temps de mesure.

CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SONT EN BAISSE OU SONT DEMEURÉES STABLES

Les seules caractéristiques qui ont diminué en fréquence au sein de la population d'enfants durant la période sont les suivantes : a) les enfants évalués dont le signalement a été fait à titre personnel; b) les enfants évalués et placés en milieu substitut durant l'évaluation ou l'orientation des SPJ; c) les enfants évalués avec un motif de troubles de comportement sérieux. En ce qui concerne la diminution du taux d'enfants évalués et placés, nos résultats appuient ceux d'études québécoises antérieures (Esposito et al., 2019a; Hélie et Esposito, 2024). Pour ce qui est de la baisse du taux d'enfants évalués avec un motif de troubles de comportement, il faut se rappeler qu'en 2007, ce motif a été défini dans la LPJ de manière plus étroite. Plus précisément, il a été modifié pour n'inclure que les comportements graves et continus qui portent atteinte à l'intégrité physique ou psychologique du jeune (ou d'autrui). La diminution observée entre 2014 et 2019 en ce qui a trait au taux d'enfants évalués avec des troubles de comportement



semble s'inscrire dans une tendance persistante observable depuis 2011, selon les bilans annuels des DPJ indiquant une baisse du pourcentage d'enfants évalués avec cette problématique peu importe si les faits sont fondés ou non et s'ils compromettent ou non la sécurité ou le développement de l'enfant. Plus largement, certains motifs de protection ont été revus à la lumière des nouvelles connaissances sur les approches sensibles au trauma. Ainsi, la nonfréquentation scolaire d'un jeune est dorénavant considérée comme une forme de négligence éducative et l'exploitation sexuelle comme une forme d'abus sexuel (au lieu d'un comportement à risque). Il est possible que ce changement de paradigme explique en partie la diminution des taux d'enfants évalués avec un motif de troubles de comportement sérieux.

Quelques caractéristiques sont demeurées **stables** dans le temps. Il s'agit plus spécifiquement du recours au tribunal durant l'évaluation, l'orientation ou à la conclusion de l'orientation (entre 2008 et 2019), de même que les situations évaluées exclusivement pour des risques sérieux de maltraitance et les situations évaluées avec des motifs multiples (entre 2014 et 2019).

DES SITUATIONS QUI SEMBLENT MOINS SÉVÈRES QU'AVANT

Dans l'ensemble, les résultats suggèrent qu'un nombre grandissant de situations sont portées à l'attention des SPJ et qu'une partie de plus en plus importante de ces situations ne nécessitent pas de prise en charge. En effet, le taux d'enfants évalués avec faits NON fondés est passé de 3,2 pour mille à 5,3 pour mille, ce qui correspond à une augmentation de 65 %. De plus, le taux d'enfants évalués avec faits fondés SDNC a bondi de 85 % (de 4,7 pour mille à 8,6 pour mille). L'ampleur de l'augmentation des cas non fondés et fondés SDNC est bien supérieure à celle des cas fondés SDC (18 %). Dans le même sens, plusieurs caractéristiques souvent associés à la complexité ou à la sévérité des situations

sont en diminution ou sont stables au cours de la période étudiée. Plus précisément, le taux d'enfants évalués et placés a diminué alors que le taux d'enfants évalués pour de multiples motifs et le taux d'enfants évalués dont la situation a été judiciarisée sont demeurées stables. Même si la portée de ces résultats est limitée par le fait que les indicateurs de sévérité de l'étude sont indirects et peu nombreux, la tendance observée va dans le même sens que celle notée lors des cycles précédents de l'ÉIQ, c'est-à-dire une hausse marquée des cas moins sévères et une faible augmentation des cas sévères.

À première vue, ces constats font contraste avec les échos du terrain rapportant que les situations s'alourdissent depuis de nombreuses années. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour tenter d'expliquer cet écart apparent. D'une part, il est possible que les situations documentées en 2019 soient perçues comme étant plus lourdes qu'avant en raison d'une présence plus importante d'enjeux structurels difficiles à traiter dans le contexte des SPJ tels que l'isolement social, la défavorisation socioéconomique et les problèmes d'accès aux services en santé mentale – plutôt qu'en raison d'une augmentation dans la sévérité des situations en termes de séquelles pour l'enfant. D'autre part, il se peut aussi que les intervenants et les intervenantes des SPJ soit moins formés ou moins outillés qu'avant pour accomplir leur rôle ou encore que leur charge de travail soit plus élevée qu'avant. Ceci pourrait amener le personnel d'intervention à percevoir leur travail comme étant plus lourd ou plus difficile. D'autres études seraient toutefois nécessaires afin de vérifier ces hypothèses.

DES ENFANTS PLUS SOUVENT CONNUS DES SERVICES DE PROTECTION

Enfin, on note qu'au fil du temps, bien que le taux d'enfants évalués pour la **première fois** ainsi que celui d'enfants évalués avec au moins une évaluation



antérieure soient en hausse, l'augmentation dans le taux d'enfants avec évaluation antérieure est plus marquée. Ainsi, ces derniers occupent une portion grandissante de la clientèle évaluée par les SPJ au Québec avec les années. Pourtant, les données québécoises disponibles sur le pourcentage d'enfants qui vivent une re-victimisation (re-signalement avec faits fondés) après la fermeture d'une prise en charge indique que ce phénomène était plutôt stable depuis le début des années 2000 jusqu'en 2015-2016, autour de 10 % (Esposito et al., 2019a; Esposito et al., 2019b). Les données de la présente étude portant sur les évaluations antérieures sont rétrospectives et ne permettent pas de préciser si l'évaluation antérieure avait entraîné une prise en charge. Malgré tout, à la lumière de ces considérations, il est possible de penser que le taux d'enfants évalués avec une évaluation antérieure dans la présente étude ne correspondrait pas tant à des re-victimisations qu'à des resignalements non fondés ou fondés SDNC à répétition. Encore ici, des analyses plus poussées seraient nécessaires pour vérifier cette hypothèse.

CONCLUSION

Plusieurs résultats de la présente étude font ressortir l'importance d'un arrimage adéquat entre les services dits « de première ligne », dont la mission est de soutenir les familles et prévenir l'aggravation de leurs difficultés, et les SPJ qui doivent être sollicités lorsque ces services ne suffisent plus ou lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant est en jeu. Cet arrimage doit s'opérer dans les deux directions, c'est-à-dire que les services de soutien et de prévention doivent signaler les situations compromettantes aux SPJ et ces derniers doivent se retirer de la vie des familles et les référer vers les services de première ligne dès que la situation le permet. Le bon fonctionnement du système de protection québécois repose en grande

partie sur cet arrimage qui, une fois actualisé, a le potentiel de réduire le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité desservis sous la LPJ. Il est donc impératif que les décideurs et les décideuses reconnaissent cette dynamique essentielle et investissent dans des stratégies pour améliorer cette collaboration, tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer les services préventifs et améliorer la collaboration entre ces services et les SPJ.

Afin d'éclairer les décideurs et les décideuses dans l'amélioration des services aux familles, les recherches futures devront s'employer à documenter de manière exhaustive la sévérité des situations signalées par les SPJ, non seulement en termes de sévérité des préjudices pour l'enfant mais aussi sous l'angle des ressources présentes dans le milieu de vie de l'enfant, comme les difficultés parentales, les conditions de logement et les enjeux plus structurels d'accessibilité à ces ressources.

• •



Bibliographie

- Esposito, T., Caldwell, J., Chabot, M., Blumenthal, A., Trocmé, N., Fallon, B., Hélie, S., et Afifi, T.-O. (2022). Childhood prevalence of involvement with the child protection system in Quebec: A longitudinal study. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 20(1), 1–15. https://doi.org/10.3390/ijerph20010622
- Esposito, T., Caldwell, J., Chabot, M., Hélie, S., et Trocmé, N. (2023). What if universal services don't have a universal impact? A spatial equity perspective on the prevalence of child protection intervention in a Canadian province.

 *Revue française des affaires sociales, (3), 31–48. https://doi.org/10.3917/rfas.233.0031
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Gates-Panneton, G., Léveillé, S., et Robichaud, M.J. (2019a). Mieux comprendre pour mieux servir : Une démarche de mobilisation de connaissance en protection de la jeunesse au Québec. Intervention, (150), 5–24. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2019/12/ri 150 2019.2 esposito trocme chabot gatespanneton leveille robichaud 0.pdf
- Esposito, T., Trocmé, T., Chabot, M., Robichaud, M.J., Léveillé, S., Desmarais, S., Gaumont, C., et al. (2019b). *Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique (GFISC) en protection de la jeunesse : Rapport provincial GFISC—Extraction 2017*. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers clients/Documents deposes a la Commission/P-418 Rapport GFISC 2017.pdf
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N., et Girouard, N. (2017). Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014): Rapport final. Institut universitaire Jeunes en difficulté. https://cwrp.ca/fr/publications/etude-dincidence-quebecoise-sur-les-situations-evaluees-en-protection-de-la-jeunesse-1
- Hélie, S., Tremblay-Hébert, S., Poirier, M.-A., et Esposito, T. (2022). Les trajectoires de placement menant à un milieu de vie permanent pour les enfants placés en milieu substitut. *Revue de psychoéducation*, *51*(3), 149–176. https://doi.org/10.7202/1093883ar
- Hélie. S., Trocmé. N., Turcotte, D., et Tourigny, M. (2012). Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008): Rapport final. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/Rapport EIQ-2008 FINAL 23 nov.pdf
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2024, 21 mai). Système de santé: pénurie de main-d'œuvre ou exode vers le privé? [Communiqué]. https://iris-recherche.qc.ca/communiques/main-doeuvre-sante-services-sociaux/
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024, 4 janvier). Estimations et projections de population selon le territoire, le sexe et l'année d'âge, au 1er juillet, 1996 à 2041. Gouvernement du Québec. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001617/
- Pac, J., Collyer, S., Berger, L., O'Brien, K., Parker, E., Pecora, P., Rostad, W., Waldfogel, J., et Wimer, C. (2023). The effects of child poverty reductions on child protective services involvement. *Social Service Review*, *97*(1), 43–91. https://doi.org/10.1086/723219



- Royer, MN., et Noël, V. (2020) Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : le point de vue d'intervenantes de la DPJ. *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, *3*(3), 1–9. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin 3 3 final.pdf
- Royer, MN., Noël, V., Lafortune, D., et Collin-Vézina, D. (2020). La protection de la jeunesse au temps du Coronavirus : Les signalements reçus en contexte de pandémie. *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, 3(1), 1–7. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin 3 1 final.pdf
- Royer, MN., Noël, V., Lafortune, D., et Collin-Vézina, D. (2020). Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : quelles sont les situations plus spécifiques qui nous échappent ? *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, 3(2), 1–7. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_2_VFF.pdf
- Statistics Canada (2018), NHS Profile, 2011, https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J., et Larrivée, M.-C. (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ-1998). Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).
- U.S. Department of Health and Human Services. (2021). *Child Maltreatment 2019. Administration for Children and Families, Administration on Children, Youth and Families, Children's Bureau.*https://www.acf.hhs.gov/cb/research-data-technology/statistics-research/child-maltreatment
- U.S. Department of Health and Human Services, Administration on Children, Youth and Families. (2000). *Child Maltreatment 1998: Reports from the States to the National Child Abuse and Neglect Data System.* U.S. Government. https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/cb/child maltreatment 1998.pdf
- UNICEF Canada. (2023). Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de L'UNICEF La pauvreté infantile au Canada : finissons-en. https://www.unicef.ca/sites/default/files/2023-12/BilanDelUNICEF18documentCanadien.pdf





Annexe 1 – Méthode d'estimation des taux et pondération

L'annexe 1 présente la méthode utilisée pour l'estimation des taux et la pondération utilisée lors de la réalisation des différentes analyses statistiques présentés dans le rapport final de l'EIQ-2019.

PONDÉRATION

Rappelons que pour l'année 2019, les données utilisées proviennent de l'extraction de données administratives réalisée dans le cadre de l'ÉIQ/PN-2019. Cette extraction a ciblé tous les enfants évalués qui ont été signalés durant l'année civile 2019, contrairement aux cycles précédents de l'ÉIQ lors seuls les enfants évalués qui ont été signalés durant une fenêtre temporelle de trois mois ont été échantillonnés. Afin de produire des estimations annuelles équivalentes entre l'ensemble des cycles de l'étude, les enfants évalués durant l'automne 2019 ont été sélectionnés et leurs données ont été pondérées.

D'une part, pour toutes les années étudiées, les données de chaque enfant ont d'abord été multipliées par un poids d'annualisation (Pa), qui correspond au nombre d'évaluations réalisées dans l'établissement où l'enfant est évalué durant l'année ciblée², divisé par le nombre d'évaluations d'enfants dans le CJ pendant la fenêtre d'admissibilité de trois mois qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre de la même année. Par exemple, si un CJ réalise 1 000 évaluations pendant l'année ciblée et que 250 évaluations ont eu lieu durant la fenêtre d'admissibilité de trois mois, le poids d'annualisation serait égal à 1 000/250 = 4 pour tous les enfants de ce CJ.

D'autre part, les données des cycles précédents de l'EIQ (1998, 2008 et 2014) ont aussi été pondérées pour tenir du taux d'échantillonnage ainsi que du taux réponse de chacun des établissements participants³. Un poids d'échantillonnage (Pe) a donc été appliqué aux données de chaque enfant et correspond au nombre d'évaluations d'enfants dans le CJ durant la période d'admissibilité divisé par le nombre d'enfants évalués dans ce CJ qui ont été échantillonnés et documentés dans le cycle de l'étude. Par exemple, si un CJ évalue 250 évaluations d'enfants pendant la période d'admissibilité et que 125 enfants évalués sont échantillonnés et documentés dans l'étude, le poids d'échantillonnage correspondrait à 250/125 = 2.

Le poids global attribué à chaque enfant correspond au produit du poids d'annualisation et du poids d'échantillonnage. Il tient compte de la fenêtre d'admissibilité, du plan d'échantillonnage ainsi que du taux de participation.

COMPARAISONS ENTRE LES TAUX ET LES POURCENTAGES

Afin de faciliter l'interprétation des différences observées entre les taux pour mille et entre les pourcentages, les intervalles de confiance autour de chaque taux et de chaque pourcentage ont été calculés avec un seuil de 1%. Autrement dit, cet intervalle de confiance indique l'étendue des valeurs à l'intérieur desquelles le taux ou le pourcentage est jugé fiable à 99%. Ainsi, la différence observée entre deux taux ou



² Pour les cycles 1998, 2008 et 2014 de l'EIQ, les nombres annuels fournis par le MSSS correspondaient au nombre d'évaluations d'enfants dont le signalement a été reçu durant l'année fiscale ciblée, alors que pour le cycle de 2019, les volumes annuels d'évaluations utilisés étaient basés sur le nombre d'évaluations d'enfants dont le signalement a été reçu durant l'année civile ciblée.

³ Pour le cycle 2019 de l'EIQ, puisque tous les cas admissibles ont été échantillonnés et documentés dans l'échantillon, les poids d'échantillonnage sont égaux à 1 pour l'ensemble des enfants évalués durant la fenêtre d'admissibilité.

entre deux pourcentages est jugée statistiquement significative si leurs intervalles de confiance sont mutuellement exclusifs. Si au contraire les intervalles de confiance se chevauchent, on considère que la différence entre les deux estimations n'est pas statistiquement significative. Grâce aux intervalles de confiance, le lecteur peut interpréter les différences entre les années pour une caractéristique donnée, tout comme il peut aussi interpréter les différences entre les catégories d'une caractéristique donnée à l'intérieur d'une même année de mesure.

Les calculs des intervalles de confiance et autres coefficients de variation ont été effectués à partir du module Échantillons Complexes du logiciel SPSS, version 29. Ce module permet de générer les estimations annuelles et les pourcentages à partir des fréquences observées sur trois mois et des poids globaux. Il génère également les intervalles de confiance, les Écart types et les coefficients de variation pour chaque estimation annuelle et pour chaque pourcentage. Ces intervalles de confiance associés aux taux et aux pourcentages, de même que les Écart types et les coefficients de variance, sont présentés à l'annexe 2.

Ensuite la borne inférieure et la borne supérieure de l'intervalle de confiance de l'estimation ont été divisées par la taille de la population d'enfants du Québec pour l'année ciblée afin de produire les intervalles de confiance autour des taux.



Annexe 2 – Intervalles de confiance et coefficients de variance

Tableau 14a – Résultats détaillés concernant l'âge des enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998					2008		
Variables	Fating 4	FT	6) (ı	С	Fatim 4	FT	6)/	ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Moins de 2 ans	3 854	146,92	3,8%	3 476	4 233	4 030	194,27	4,5%	3 530	4 531
Taux pour 1 000 enfants	15,59	0,59		14,06	17,13	16,25	0,78		14,23	18,27
% des enfants évalués	15,5%	0,6%	3,6%	14,1%	17,%	14,3%	0,6%	4,5%	12,7%	16,%
3 à 5 ans	3 958	147,67	3,7%	3 578	4 339	4 250	198,94	4,7%	3 737	4 762
Taux pour 1 000 enfants	14,46	0,54		13,07	15,85	18,79	0,88		16,53	21,06
% des enfants évalués	15,9%	0,6%	3,5%	14,5%	17,4%	15,%	0,7%	4,4%	13,4%	16,8%
6 à 11 ans	7 063	196,33	2,8%	6 557	7 569	9 486	293,01	3,1%	8 731	10 241
Taux pour 1 000 enfants	12,65	0,35		11,75	13,56	19,92	0,62		18,33	21,50
% des enfants évalués	28,4%	0,7%	2,4%	26,6%	30,2%	33,6%	0,9%	2,6%	31,4%	35,9%
12 à 17 ans	10 015	230,32	2,3%	9 421	10 608	10 475	307,98	2,9%	9 682	11 269
Taux pour 1 000 enfants	17,79	0,41		16,73	18,84	17,86	0,53		16,51	19,21
% des enfants évalués	40,2%	0,7%	1,9%	38,3%	42,2%	37,1%	0,9%	2,4%	34,8%	39,4%

Tableau 14b – Résultats détaillés concernant l'âge des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Veriables	Fatinaí	гт	CV	I	С	Fatius í	ГТ	C) /	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Moins de 2 ans	4 624	186,88	4,0%	4 143	5 105	5 616	136,48	2,4%	5 264	5 967



Tableau 14b – Résultats détaillés concernant l'âge des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Estimé	ГТ	cv	ı	С	Estimé	ГТ	cv	I	С
variables	Estime	ET	CV	Inf.	Sup.	Estime	ET	CV	Inf.	Sup.
Taux pour 1 000 enfants	17,40	0,70		15,58	19,21	21,94	0,53		20,56	23,31
% des enfants évalués	15,1%	0,6%	3,8%	13,7%	16,6%	15,5%	0,4%	2,3%	14,6%	16,4%
3 à 5 ans	4 841	191,17	3,9%	4 349	5 333	5 724	137,44	2,4%	5 370	6 078
Taux pour 1 000 enfants	17,99	0,71		16,16	19,82	20,82	0,50		19,53	22,11
% des enfants évalués	15,8%	0,6%	3,7%	14,4%	17,4%	15,8%	0,4%	2,3%	14,8%	16,7%
6 à 11 ans	11 079	281,86	2,5%	10 353	11 805	14 501	204,80	1,4%	13 973	15 028
Taux pour 1 000 enfants	22,48	0,57		21,01	23,96	25,77	0,36		24,83	26,71
% des enfants évalués	36,2%	0,8%	2,1%	34,2%	38,1%	39,9%	0,5%	1,2%	38,7%	41,2%
12 à 17 ans	10 091	271,23	2,7%	9 393	10 790	10 496	179,76	1,7%	10 033	10 959
Taux pour 1 000 enfants	20,36	0,55		18,95	21,77	20,70	0,35		19,79	21,61
% des enfants évalués	32,9%	0,7%	2,3%	31,0%	34,9%	28,9%	0,4%	1,6%	27,7%	30,1%

Tableau 15a – Résultats détaillés concernant le sexe des enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

	1998									
Variables	Fatina í	ГТ	C) /	Į.	С	Fating	FŦ	CV	ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Sexe féminin	11 929					13 634				
Taux pour 1 000 enfants	14,89	0,31		14,08	15,69	18,13	0,46		16,93	19,32
% des enfants évalués	47,7%	0,8%			49,7%			1,9%	45,9%	50,6%



Tableau 15a – Résultats détaillés concernant le sexe des enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

	1998									
Variables	Fatim í	гт	C) /	I	С	Fating í	ГТ	C) /	Į.	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Sexe masculin		•	-			14 607	•	-		
	15,55	0,31		14,76	16,34	18,62	0,46		17,44	21,60
% des enfants évalués	52,3%	0,8%				51,7%				

Tableau 15b – Résultats détaillés concernant le sexe des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Fatturé	mé ET C\		I	С	Faling	FT	6) (I	С
Variables	Estimé	EI	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Sexe féminin	14 543	320,95	2,2%	13 717	15 370	16 936	217,38	1,3%	16 376	17 496
Taux pour 1 000 enfants	19,52	0,43		18,41	20,63	21,63	0,28		20,92	22,35
% des enfants évalués	47,5%	0,8%	1,7%	45,4%	49,5%	46,6%	0,5%	1,1%	45,3%	47,8%
Sexe masculin	16 084	335,12	2,1%	15 221	16 947	19 431	227,99	1,2%	18 843	20 018
Taux pour 1 000 enfants	20,67	0,43		19,56	21,78	23,76	0,28		23,04	24,48
% des enfants évalués	52,5%	0,8%	1,5%	50,5%	54,6%	53,4%	0,5%	0,9%	52,2%	54,7%



Tableau 16a – Résultats détaillés concernant la présence d'au moins une évaluation antérieure parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998*					2008		
Voviebles	Fatina í		CV/	j	С	Fatinaí	ГТ	C) /	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Non						16 909	383,73	2,3%	15 920	17 897
Taux pour 1 000 enfants						11,00	0,25		10,36	11,65
% des enfants évalués						59,9%	0,9%	1,5%	57,5%	62,2%
Oui						11 333	320,31	2,8%	10 508	12 158
Taux pour 1 000 enfants						7,37	0,21		6,84	7,91
% des enfants évalués						40,1%	0,9%	2,2%	37,8%	42,5%

Tableau 16b – Résultats détaillés concernant la présence d'au moins une évaluation antérieure parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Fatingé	FŦ	CV	Į	С	Fatina í		CV	ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Non	17 903	352,01	2,0%	16 996	18 810	19 869	227,83	1,1%	19 282	20 456
Taux pour 1 000 enfants	11,75	0,23		11,16	12,35	12,41	0,14		12,05	12,78
% des enfants évalués	58,4%	0,8%	1,3%	56,4%	60,4%	54,6%	0,5%	0,9%	53,3%	55,9%
Oui	12 732	301,50	2,4%	11 955	13 509	16 507	217,34	1,3%	15 947	17 067
Taux pour 1 000 enfants	8,36	0,20		7,85	8,87	10,31	0,14		9,96	10,66
% des enfants évalués	41,6%	0,8%	1,9%	39,6%	43,6%	45,4%	0,5%	1,1%	44,1%	46,7%



Tableau 17a – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998			8				
W. C.H.	Full of		O. (ı	С	Full of		6) (ıc
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
À titre personnel	8 607	216,88	2,5%	8 049	9 166	5 910	234,29	4,0%	5 306	6 513
Taux pour 1 000 enfants	5,24	0,13		4,90	5,58	3,85	0,15		3,45	4,24
% des enfants évalués	34,2%	0,7%	2,1%	32,4%	36,1%	20,9%	0,7%	3,6%	19,1%	22,9%
Parent					_	2 443	151,03	6,2%	2 053,86	2 831,96
Taux pour 1 000 enfants						1,59	0,10		1,34	1,84
% des enfants évalués						8,7%	0,5%	5,9%	7,4%	10,1%
Enfant						257	49,95	19,5%	127,96	385,28
Taux pour 1 000 enfants						0,17	0,03		0,08	0,25
% des enfants évalués						0,9%	0,2%	19,4%	0,6%	1,5%
Apparenté					•	1 482	119,98	8,1%	1 172,67	1 790,83
Taux pour 1 000 enfants						0,96	0,08		0,76	1,17
% des enfants évalués						5,2%	0,4%	7,9%	4,3%	6,4%
Voisin ou connaissance						1 728	127,55	7,4%	1 399,73	2 056,87
Taux pour 1 000 enfants						1,12	0,08		0,91	1,34



Tableau 17a – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998					200	8	
Mariable -	Fating (FŦ	6) (I	С	Fation f	FŦ	6)/		IC
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués						6,1%	0,4%	7,2%	5,1%	7,4%
À titre professionnel	15 996	282,28	1,8%	15 269	16 723	21 818	431,10	2,0%	20 707	22 928
Taux pour 1 000 enfants	9,74	0,17	•	9,30	10,18	14,20	0,28	•••••	13,47	14,92
% des enfants évalués	63,6%	0,7%	1,1%	61,7%	65,5%	77,3%	0,8%	1,0%	75,2%	79,2%
Services sociaux et de santé						10 083	302,69	3,0%	9 302,98	10 862,48
Taux pour 1 000 enfants						6,56	0,20		6,05	7,07
% des enfants évalués						35,7%	0,9%	2,5%	33,5%	38,0%
Milieu scolaire						7 227	257,25	3,6%	6 564,46	7 889,82
Taux pour 1 000 enfants						4,70	0,17		4,27	5,13
% des enfants évalués						25,6%	0,8%	3,1%	23,6%	27,7%
Garderie					-	394	59,75	15,1%	240,52	548,34
Taux pour 1 000 enfants						0,26	0,04		0,16	0,36
% des enfants évalués						1,4%	0,2%	15,1%	0,9%	2,1%
Police						4 113	195,71	4,8%	3 609,21	4 617,51



Tableau 17a – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998			2008						
W. Zalila	Full of		0)/	ı	С	Full of		6 14		IC		
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	- Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.		
Taux pour 1 000 enfants						2,68	0,13		2,35	3,00		
% des enfants évalués						14,6%	0,6%	4,4%	13,0%	16,3%		
À titre autre ou anonyme	548	53,08	9,7%	411	684	514	68,73	13,4%	337	691		
Taux pour 1 000 enfants	0,33	0,03		0,25	0,42	0,33	0,04		0,22	0,45		
% des enfants évalués	2,2%	0,2%	9,6%	1,7%	2,8%	1,8%	0,2%	13,3%	1,3%	2,6%		

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 17b – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			201	L 4		2019					
Variables	Estimé	СТ	CV	I	С	Fatinaá	СТ	CV	ı	С	
variables	Estime	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	
À titre personnel	5 986	211,68	3,5%	5 440	6 531	5 702	137,13	2,4%	5 349	6 055	
Taux pour 1 000 enfants	3,93	0,14		3,57	4,29	3,56	0,09		3,34	3,78	
% des enfants évalués	19,5%	0,6%	3,2%	18,0%	21,2%	15,7%	0,4%	2,3%	14,8%	16,6%	
Parent	2 756	144,46	5,2%	2 383,74	3 128,00	2 533	93,44	3,7%	2 292,50	2 773,89	



Tableau 17b – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014 2019							
W. C.H.	F.1.		01/	ı	С	Full of		0.4	l	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	- Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Taux pour 1 000 enfants	1,81	0,09		1,57	2,05	1,58	0,06		1,43	1,73
% des enfants évalués	9,0%	0,5%	5,0%	7,9%	10,2%	7,0%	0,3%	3,6%	6,3%	7,6%
Enfant	234	41,62	17,8%	127,16	341,56	118	20,36	17,2%	65,68	170,60
Taux pour 1 000 enfants	0,15	0,03		0,08	0,22	0,07	0,01		0,04	0,11
% des enfants évalués	0,8%	0,1%	17,7%	0,5%	1,2%	0,3%	0,1%	17,2%	0,2%	0,5%
Apparenté	1 480	107,27	7,2%	1 203,48	1 756,17	1 511	72,49	4,8%	1 324,16	1 697,62
Taux pour 1 000 enfants	0,97	0,07		0,79	1,15	0,94	0,05		0,83	1,06
% des enfants évalués	4,8%	0,3%	7,1%	4,0%	5,8%	4,2%	0,2%	4,7%	3,7%	4,7%
Voisin ou connaissance	1 516	108,51	7,2%	1 236,15	1 795,19	1 540	73,32	4,8%	1 350,68	1 728,44
Taux pour 1 000 enfants	1,00	0,07		0,81	1,18	0,96	0,05		0,84	1,08
% des enfants évalués	4,9%	0,3%	7,0%	4,1%	5,9%	4,2%	0,2%	4,7%	3,7%	4,8%
À titre professionnel	24 170	400,02	1,7%	23 140	25 201	30 010	256,70	0,9%	29 349	30 672
Taux pour 1 000 enfants	15,87	0,26		15,19	16,55	18,75	0,16		18,34	19,16



Tableau 17b – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

2014 2019										
W. C.H.	5.11		01/	ı	С	F. I		O) (ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués	78,9%	0,6%	0,8%	77,2%	80,5%	82,5%	0,4%	0,5%	81,5%	83,4%
Services sociaux et de santé	11 219	285,41	2,5%	10 483,62	11 954,08	13 257	198,21	1,5%	12 746,78	13 767,97
Taux pour 1 000 enfants	7,37	0,19		6,88	7,85	8,28	0,12		7,96	8,60
% des enfants évalués	36,6%	0,8%	2,1%	34,7%	38,6%	36,4%	0,5%	1,3%	35,2%	37,7%
Milieu scolaire	8 041	242,17	3,0%	7 416,99	8 664,68	10 644	180,53	1,7%	10 179,34	11 109,45
Taux pour 1 000 enfants	5,28	0,16		4,87	5,69	6,65	0,11		6,36	6,94
% des enfants évalués	26,2%	0,7%	2,7%	24,5%	28,08%	29,3%	0,4%	1,5%	28,12%	30,4%
Garderie	417	56,43	13,5%	271,51	562,22	634	47,35	7,5%	512,00	755,97
Taux pour 1 000 enfants	0,27	0,04		0,18	0,37	0,40	0,03		0,32	0,47
% des enfants évalués	1,4%	0,2%	13,5%	1,0%	1,9%	1,7%	0,1%	7,4%	1,4%	2,1%
Police	4 494	183,43	4,1%	4 021,10	4 966,15	5 475	134,59	2,5%	5 127,87	5 821,31
Taux pour 1 000 enfants	2,95	0,12		2,64	3,26	3,42	0,08		3,20	3,64
% des enfants évalués	14,7%	0,6%	3,8%	13,3%	16,2%	15,0%	0,4%	2,3%	14,2%	16,0%
À titre autre ou anonyme	479	61,26	12,8%	321	637	666	48,73	7,3%	540	791



Tableau 17b – Résultats détaillés concernant la catégorie et la sous-catégorie de source de signalement parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			201	4				201	9	
Variables	Estimé	ГТ	C) /	ı	С	Fatimá	F.T.	CV	ı	С
variables	Estime	ET	CV	Inf.	Sup.	- Estimé	ET	CV -	Inf.	Sup.
Taux pour 1 000 enfants	0,31	0,04		0,21	0,42	0,42	0,03		0,34	0,49
% des enfants évalués	1,6%	0,2%	12,7%	1,1%	2,2%	1,8%	0,1%	7,3%	1,5%	2,2%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 18a – Résultats détaillés concernant le type de décision rendue à l'issue de l'évaluation parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998					2008		
W. Caldan	F .1*(O. 1	I	С	F. I		0.4	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Faits non fondés	5 304	171,79	3,2%	4 861	5 746	6 987	251,78	3,6%	6 338	7 635
Taux pour 1 000 enfants	3,23	0,10		2,96	3,50	4,55	0,16		4,12	4,97
% des enfants évalués	21,1%	0,6%	2,9%	19,5%	22,7%	24,7%	0,8%	3,2%	22,8%	26,8%
Faits fondés	19 847	309,62	1,6%	19 050	20 645	21 255	427,26	2,0%	20 154	22 355
Taux pour 1 000 enfants	12,09	0,19		11,60	12,57	13,83	0,28		13,11	14,55
% des enfants évalués	78,9%	0,6%	0,8%	77,3%	80,5%	75,3%	0,8%	1,0%	73,2%	77,2%
Sécurité ou du développement compromis										
Non	7 643	204,60	2,7%	7 115	8 170	10 035	301,52	3,0%	9 258	10 811
Taux pour 1 000 enfants	4,65	0,12		4,33	4,97	6,53	0,20		6,02	7,03



Tableau 18a – Résultats détaillés concernant le type de décision rendue à l'issue de l'évaluation parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

			1998					2008		
Vo. Salda	Full of		0.4	ı	С	F. C.		0.4	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués avec faits fondés	38,5%	0,8%	2,2%	36,4%	40,7%	47,2%	1,1%	2,2%	44,5%	49,9%
Oui		249,92	•				•	•	10 398	
Taux pour 1 000 enfants	7,43	0,15		7,04	7,82	7,30			6,77	7,84
% des enfants évalués avec faits fondés	61,5%	0,8%	1,3%	59,3%	63,6%	52,8%	1,1%	2,0%	50,1%	55,5%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 18b – Résultats détaillés concernant le type de décision rendue à l'issue de l'évaluation parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
W. Caller	Fallerí		O) (I	С	E. M. C.		0.7	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Faits non fondés	7 257	229,71	3,2%	6 665	7 849	8 536	163,79	1,9%	8 114	8 958
Taux pour 1 000 enfants	4,76	0,15		4,38	5,15	5,33	0,10		5,07	5,60
% des enfants évalués	23,7%	0,7%	2,8%	22,0%	25,5%	23,5%	0,4%	1,8%	22,4%	24,6%
Fait fondés	23 378	395,93	1,7%	22 358	24 398	27 842	253,23	0,9%	27 190	28 494
Taux pour 1 000 enfants	15,35	0,26		14,68	16,02	17,39	0,16		16,99	17,80
% des enfants évalués	76,3%	0,7%	0,9%	74,5%	78,0%	76,5%	0,4%	0,5%	75,4%	77,6%
Sécurité ou du développement compromis										



Tableau 18b – Résultats détaillés concernant le type de décision rendue à l'issue de l'évaluation parmi les enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Vesiables	Fattur		6) (ı	С	Faling		<i>C</i> \	Į.	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Non	12 171	295,73	2,4%	11 409	12 933	13 752	200,35	1,5%	13 236	14 268
Taux pour 1 000 enfants	7,99	0,19		7,49	8,49	8,59	0,13		8,27	8,91
% des enfants évalués avec faits fondés	52,1%	0,9%	1,7%	49,7%	54,4%	49,4%	0,6%	1,1%	47,9%	50,9%
Oui	11 207	285,78	2,6%	10 471	11 943	14 090	203,83	1,4%	13 565	14 615
Taux pour 1 000 enfants	7,36	0,19		6,87	7,84	8,80	0,13		8,47	9,13
% des enfants évalués avec faits fondés	47,9%	0,9%	1,9%	45,6%	50,3%	50,6%	0,6%	1,1%	49,1%	52,1%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 19a – Résultats détaillés concernant le placement pendant l'évaluation ou l'orientation et le type de milieu substitut parmi les enfants évalués au Québec en 1998 et en 2008

			1998					2008		
Variables	Fatim á	ГТ	C) /	ı	С	Fatim á	C.T.	CV	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Aucun placement	16 120	283,66	1,8%	15 389	16 850	23 944	448,75	1,9%	22 788	25 100
Taux pour 1 000 enfants	9,82	0,17		9,37	10,26	15,58	0,29		14,83	16,33
% des enfants évalués	64,1%	0,7%	1,1%	62,2%	65,9%	84,8%	0,7%	0,8%	83,0%	86,4%
Au moins un placement	9 031	220,38	2,4%	8 464	9 599	4 298	201,08	4,7%	3 780	4 816
Taux pour 1 000 enfants	5,50	0,13		5,15	5,85	2,80	0,13		2,46	3,13
% des enfants évalués	35,9%	0,7%	2,0%	34,1%	37,8%	15,2%	0,7%	4,3%	13,6%	17,0%



Tableau 19a – Résultats détaillés concernant le placement pendant l'évaluation ou l'orientation et le type de milieu substitut parmi les enfants évalués au Québec en 1998 et en 2008

			1998					2008		
	/			ı	С	(- [·	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Type de milieu substitut										
Famille d'accueil ou autre milieu familial	5 027	165,58	3,3%	4 601	5 454	2 657	158,72	6,0%	2 248	3 066
Taux pour 1 000 enfants	3,06	0,10		2,80	3,32	1,73	0,10		1,46	1,99
% des enfants évalués et placés	55,7%	1,3%	2,3%	52,4%	58,9%	61,8%	2,3%	3,7%	55,8%	67,5%
Centre de réadaptation ou foyer de groupe	3 189	135,51	4,2%	2 840	3 538	1 311	112,13	8,6%	1 022	1 599
Taux pour 1 000 enfants	1,94	0,08		1,73	2,15	0,85	0,07		0,66	1,04
% des enfants évalués et placés	35,3%	1,2%	3,4%	32,3%	38,5%	30,5%	2,2%	7,1%	25,2%	36,4%
Milieu autre ou non spécifié	815	69,62	8,5%	635	994	330	55,71	16,9%	187	474
Taux pour 1 000 enfants	0,50	0,04		0,39	0,61	0,21	0,04		0,12	0,31
% des enfants évalués et placés	9,0%	0,7%	8,2%	7,3%	11,1%	7,7%	1,2%	16,2%	5,0%	11,6%



Tableau 19b – Résultats détaillés concernant le placement pendant l'évaluation ou l'orientation et le type de milieu substitut parmi les enfants évalués au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
				ı	С				ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Aucun placement	26 445	415,02	1,6%	25 376	27 514	32 730	260,25	0,8%	32 060	33 401
Taux pour 1 000 enfants	17,36	0,27		16,66	18,06	20,45	0,16		20,03	20,87
% des enfants évalués	86,3%	0,5%	0,6%	84,8%	87,7%	90,0%	0,3%	0,3%	89,2%	90,7%
Au moins un placement	4 190	178,76	4,3%	3 729	4 650	3 645	111,80	3,1%	3 357	3 933
Taux pour 1 000 enfants	2,75	0,12		2,45	3,05	2,28	0,07		2,10	2,46
% des enfants évalués	13,7%	0,5%	4,0%	12,3%	15,2%	10,0%	0,3%	3,0%	9,3%	10,8%
Type de milieu substitut										
Famille d'accueil ou autre milieu familial	2 884	148,94	5,2%	2 500	3 268	2 264	89,22	3,9%	2 034	2 494
Taux pour 1 000 enfants	1,89	0,10		1,64	2,15	1,41	0,06		1,27	1,56
% des enfants évalués et placés	68,8%	2,0%	2,9%	63,5%	73,7%	62,1%	1,5%	2,4%	58,1%	65,9%
Centre de réadaptation ou foyer de groupe	1 150	94,41	8,2%	907	1 393	1 282	67,02	5,2%	1 109	1 455
Taux pour 1 000 enfants	0,76	0,06		0,60	0,91	0,80	0,04		0,69	0,91
% des enfants évalués et placés	27,5%	1,9%	7,0%	22,8%	32,7%	35,2%	1,5%	4,3%	31,4%	39,1%
Milieu autre ou non spécifié	156	34,86	22,4%	66	245	100	18,50	18,6%	52	147
Taux pour 1 000 enfants	0,10	0,02		0,04	0,16	0,06	0,01		0,03	0,09



Tableau 19b – Résultats détaillés concernant le placement pendant l'évaluation ou l'orientation et le type de milieu substitut parmi les enfants évalués au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Fatim f		<i>C</i> \	I	С	Faling		6)./	1	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués et placés	3,7%	0,8%	22,0%	2,1%	6,5%	2,7%	0,5%	18,3%	1,7%	4,4%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 20a – Résultats détaillés concernant la judiciarisation des services rendus aux enfants évalués par les SPJ au Québec en 1998 et en 2008

		:	1998					2008		
Variables	Fatina á	ГТ	CV		IC	Fatinaí	FT	CV	ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Non						22 796	438,80	1,9%	21 665	23 926
Taux pour 1 000 enfants						14,83	0,29		14,10	15,57
% des enfants évalués						80,9%	0,7%	0,9%	79,0%	82,7%
Oui						5 370	224,86	4,2%	4 791	5 949
Taux pour 1 000 enfants						3,49	0,15		3,12	3,87
% des enfants évalués						19,1%	0,7%	3,8%	17,3%	21,0%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.



Tableau 20b – Résultats détaillés concernant la judiciarisation des services rendus aux enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Mariablas	Fating	F. T	6).(I	С	Fating (F.T.	6).(I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Non	26 313	414,24	1,6%	25 246	27 380	31 475	258,16	0,8%	30 810	32 140
Taux pour 1 000 enfants	17,28	0,27		16,57	17,98	19,66	0,16		19,25	20,08
% des enfants évalués	86,0%	0,6%	0,6%	84,5%	87,3%	86,5%	0,3%	0,4%	85,6%	87,4%
Oui	4 290	180,62	4,2%	3 825	4 756	4 903	129,43	2,6%	4 570	5 237
Taux pour 1 000 enfants	2,82	0,12		2,51	3,12	3,06	0,08		2,85	3,27
% des enfants évalués	14,0%	0,6%	4,0%	12,7%	15,5%	13,5%	0,3%	2,5%	12,6%	14,4%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance.

Tableau 21a – Résultats détaillés concernant le type et nombre de motifs d'intervention pour l'ensemble des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014			2019						
Variables	Fating f		6)/	ļ	С	Fating (FŦ	6)./	I	С		
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.		
Seulement risque	4 745	188,81	3,98%	4 259		5 031	129,94	•	4 696	5 366		
Taux pour 1 000 enfants	3,12	0,12		2,80	3,43	3,14	0,08		2,93	3,35		
% des enfants évalués	15,51%	0,58%	3,71%	14,08%	17,05%	14,0%	0,35%	2,47%	13,13%	14,92%		



Tableau 21a— Résultats détaillés concernant le type et nombre de motifs d'intervention pour l'ensemble des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

1 motif	19 194	362,20	1,89%	18 261	20 127	23 195	240,66	1,04%	22 575	23 815
Taux pour 1 000 enfants	12,60	0,24		11,99	13,21	14,49	0,15		14,10	14,88
% des enfants évalués	62,72%	0,77%	1,23%	60,72%	64,68%	64,55%	0,48%	0,74%	63,31%	65,77%
2 motifs	6 062	213,31	3,52%	5 512	6 611	6 947	150,20	2,16%	6 560	7 334
Taux pour 1 000 enfants	3,98	0,14		3,62	4,34	4,34	0,09		4,10	4,58
% des enfants évalués	19,81%	0,63%	3,21%	18,22%	21,49%	19,33%	0,39%	2,03%	18,34%	20,36%
3 motifs ou plus	603	68,54	11,37%	426	779	762	51,85	6,81%	628	895
Taux pour 1 000 enfants	0,40	0,04		0,28	0,51	0,48	0,03		0,39	0,56
% des enfants évalués	1,97%	0,22%	11,28%	1,47%	2,63%	2,12%	0,14%	6,77%	1,78%	2,52%

Tableau 21b— Résultats détaillés concernant le type et nombre de motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés (avec ou sans SDC) rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Estimé ET CV		I	IC		ГТ	CV	I	С	
Variables	Estime	EI	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV ·	Inf.	Sup.
·	3 578	164,05	4,59%	3 155	4 000	3 849	114,18	•		4 143
Taux pour 1 000 enfants	2,35	0,11		2,07	2,63	2,40	0,07		2,22	2,59



Tableau 21b— Résultats détaillés concernant le type et nombre de motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés (avec ou sans SDC) rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014		2019					
			0.4	I	С	/			ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués avec faits fondés	15,3%	0,66%	4,28%	13,69%	17,07%	13,94%	0,4%	2,84%	12,95%	14,99%
1 motif	14 235	313,80	2,2%	13 426	15 043	17 321	209,18	1,21%	16 782	17 860
Taux pour 1 000 enfants	9,35	0,21		8,81	9,88	10,82	0,13		10,48	11,16
% des enfants évalués avec faits fondés	60,89%	0,89%	1,46%	58,57%	63,15%	62,72%	0,55%	0,88%	61,29%	64,12%
2 motifs	5 053	194,58	3,85%	4 552	5 554	5 822	137,16	2,36%	5 468	6 175
Taux pour 1 000 enfants	3,32	0,13		2,99	3,65	3,64	0,09		3,42	3,86
% des enfants évalués avec faits fondés	21,61%	0,75%	3,48%	19,74%	23,61%	21,08%	0,46%	2,2%	19,91%	22,3%
3 motifs ou plus	513	63,46	12,37%	350	677	626	47,10	7,52%	505	747
Taux pour 1 000 enfants	0,34	0,04		0,23	0,44	0,39	0,03		0,32	0,47
% des enfants évalués avec faits fondés	2,19%	0,27%	12,25%	1,6%	3,01%	2,27%	0,17%	7,48%	1,87%	2,75%



Tableau 21c– Résultats détaillés concernant le type et nombre de motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés et SDC rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014			2019				
	/			ı	С	,			Į.	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Seulement risque	1 313	99,96	7,61%	1 056	1 571	1 964	81,65	4,16%	1 753	2 174
Taux pour 1 000 enfants	0,86	0,07		0,69	1,03	1,23	0,05		1,10	1,36
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	11,72%	0,85%	7,22%	9,71%	14,08%	13,95%	0,56%	3,98%	12,58%	15,45%
1 motif	6 406	212,90	3,32%	5 857	6 954	8 196	147,46	1,8%	7 816	8 576
Taux pour 1 000 enfants	4,21	0,14		3,85	4,57	5,12	0,09		4,88	5,36
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	57,16%	1,31%	2,28%	53,77%	60,48%	58,25%	0,79%	1,35%	56,2%	60,26%
2 motifs	3 199	154,33	4,82%	2 801	3 596	3 517	106,26	3,02%	3 243	3 791
Taux pour 1 000 enfants	2,10	0,10		1,84	2,36	2,20	0,07		2,03	2,37
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	28,54%	1,19%	4,17%	25,57%	31,71%	24,99%	0,69%	2,77%	23,25%	26,82%
3 motifs ou plus	289	47,71	16,51%	166	412	395	37,54	9,51%	298	492
Taux pour 1 000 enfants	0,19	0,03		0,11	0,27	0,25	0,02		0,19	0,31
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	2,58%	0,42%	16,32%	1,69%	3,92%	2,81%	0,26%	9,43%	2,2%	3,57%



Tableau 22a— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour l'ensemble des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Vesiables	Fating		6) (-	С	Fating		6) (Į.	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Risque d'abus physique	1 376	102,51	7,5%	1 111	1 640	1 510	72,64	4,8%	1 323	1 697
Taux pour 1 000 enfants	0,90	0,07		0,73	1,08	0,94	0,05		0,83	1,06
% des enfants évalués	4,5%	0,3%	7,3%	3,7%	5,4%	4,2%	0,2%	4,8%	3,7%	4,8%
Risque d'abus sexuel	2 433	137,12	5,6%	2 079	2 786	2 445	92,41	3,8%	2 207	2 683
Taux pour 1 000 enfants	1,60	0,09		1,37	1,83	1,53	0,06		1,38	1,68
% des enfants évalués	7,9%	0,4%	5,4%	6,9%	9,1%	6,8%	0,3%	3,7%	6,2%	7,5%
Risque de négligence	6 458	219,90	3,4%	5 892	7 025	7 221	153,77	2,1%	6 825	7 617
Taux pour 1 000 enfants	4,24	0,14		3,87	4,61	4,51	0,10		4,26	4,76
% des enfants évalués	21,1%	0,6%	3,1%	19,5%	22,8%	20,1%	0,4%	2,%	19,1%	21,2%
Abus physique	6 542	220,41	3,4%	5 974	7 110	8 668	165,38	1,9%	8 241	9 094
Taux pour 1 000 enfants	4,29	0,14		3,92	4,67	5,41	0,10		5,15	5,68
% des enfants évalués	21,4%	0,7%	3,%	19,7%	23,1%	24,2%	0,4%	1,8%	23,1%	25,3%
Abus sexuel	1 366	102,39	7,5%	1 102	1 630	1 996	82,97	4,2%	1 782	2 209
Taux pour 1 000 enfants	0,90	0,07		0,72	1,07	1,25	0,05		1,11	1,38
% des enfants évalués	4,5%	0,3%	7,4%	3,7%	5,4%	5,6%	0,2%	4,1%	5,%	6,2%
Négligence*	10 716	278,27	2,6%	10 000	11 433	12 841	195,62	1,5%	12 337	13 345
Taux pour 1 000 enfants	7,04	0,18		6,57	7,51	8,02	0,12		7,71	8,34
% des enfants évalués	35,%	0,8%	2,2%	33,1%	37,%	35,8%	0,5%	1,3%	34,6%	37,%
Mauvais traitement psychologique	9 407	262,59	2,8%	8 731	10 084	11 599	187,31	1,6%	11 117	12 082



Tableau 22a— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour l'ensemble des enfants évalués par les SPJ au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Fatinaí	ГТ	C) /	ı	С	Fating	FT	C) /	ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Taux pour 1 000 enfants	6,18	0,17		5,73	6,62	7,25	0,12		6,95	7,55
% des enfants évalués	30,7%	0,7%	2,4%	28,9%	32,7%	32,3%	0,5%	1,4%	31,1%	33,5%
Trouble de comportement	5 100	196,32	3,8%	4 595	5 606	4 278	119,95	2,8%	3 969	4 587
Taux pour 1 000 enfants	3,35	0,13		3,02	3,68	2,67	0,07		2,48	2,87
% des enfants évalués	16,7%	0,6%	3,6%	15,2%	18,3%	11,9%	0,3%	2,7%	11,1%	12,8%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance

Tableau 22b— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés (avec ou sans SDC) rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
Variables	Fatings		T CV		С	Faling		6).(I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Risque d'abus physique	831	80,24	9,7%	625	1 038	991	59,50	6,%	838	1 144
Taux pour 1 000 enfants	0,55	0,05		0,41	0,68	0,62	0,04		0,52	0,71
% des enfants évalués avec faits fondés	3,6%	0,3%	9,5%	2,8%	4,5%	3,6%	0,2%	5,9%	3,1%	4,2%
Risque d'abus sexuel	1 838	119,05	6,5%	1 532	2 145	1 903	81,76	4,3%	1 692	2 113
Taux pour 1 000 enfants	1,21	0,08		1,01	1,41	1,19	0,05		1,06	1,32



^{*}En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.

Tableau 22b— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés (avec ou sans SDC) rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
				ı	С	,		<i>a. (</i>	I	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués avec faits fondés	7,9%	0,5%	6,3%	6,7%	9,2%	6,9%	0,3%	4,2%	6,2%	7,7%
Risque de négligence	5 551	203,52	3,7%	5 027	6 075	6 335	143,15	2,3%	5 967	6 704
Taux pour 1 000 enfants	3,64	0,13		3,30	3,99	3,96	0,09		3,73	4,19
% des enfants évalués avec faits fondés	23,7%	0,8%	3,3%	21,8%	25,8%	23,%	0,5%	2,1%	21,8%	24,2%
Abus physique	4 042	174,86	4,3%	3 591	4 492	5 377	131,82	2,5%	5 037	5 716
Taux pour 1 000 enfants	2,65	0,11		2,36	2,95	3,36	0,08		3,15	3,57
% des enfants évalués avec faits fondés	17,3%	0,7%	4,%	15,6%	19,1%	19,5%	0,5%	2,3%	18,4%	20,7%
Abus sexuel	720	74,60	10,4%	528	912	1 176	64,05	5,4%	1 011	1 341
Taux pour 1 000 enfants	0,47	0,05		0,35	0,60	0,73	0,04		0,63	0,84
% des enfants évalués avec faits fondés	3,1%	0,3%	10,2%	2,4%	4,%	4,3%	0,2%	5,4%	3,7%	4,9%
Négligence*	8 598	249,66	2,9%	7 955	9 241	10 564	176,48	1,7%	10 109	11 019
Taux pour 1 000 enfants	5,64	0,16		5,22	6,07	6,60	0,11		6,32	6,88
% des enfants évalués avec faits fondés	36,8%	0,9%	2,4%	34,5%	39,1%	38,3%	0,6%	1,4%	36,9%	39,7%
Mauvais traitement psychologique	8 077	242,72	3,%	7 451	8 702	9 953	171,87	1,7%	9 511	10 396
Taux pour 1 000 enfants	5,30	0,16		4,89	5,71	6,22	0,11		5,94	6,49
% des enfants évalués avec faits fondés	34,5%	0,9%	2,5%	32,3%	36,8%	36,1%	0,5%	1,5%	34,7%	37,5%



Tableau 22b— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés (avec ou sans SDC) rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014					2019		
	Falloní		<i>C</i>) (ı	С	Fating	FŦ	6) (ı	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Trouble de comportement	4 444	183,16	4,1%	3 972	4 915	3 773	112,27	3,%	3 484	4 062
Taux pour 1 000 enfants	2,92	0,12		2,61	3,23	2,36	0,07		2,18	2,54
% des enfants évalués avec faits fondés	19,%	0,7%	3,8%		20,9%		0,4%	2,9%	12,7%	14,7%

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance

Tableau 22c— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés et SDC rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

			2014			2019					
Vestables	Fating	FŦ	6) (ı	С	Fating		6)/	I	С	
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	
Risque d'abus physique	1,99	0,10		1,74	2,25	2,37	0,07		2,20	2,55	
Taux pour 1 000 enfants	27,1%	1,2%	4,3%	24,1%	30,2%	27,1%	0,7%	2,6%	25,3%	28,9%	
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	1 633	111,81	6,8%	1 345	1 921	2 061	83,47	4,%	1 846	2 276	
Risque d'abus sexuel	1,07	0,07		0,88	1,26	1,29	0,05		1,15	1,42	
Taux pour 1 000 enfants	14,6%	0,9%	6,4%	12,3%	17,1%	14,7%	0,6%	3,9%	13,3%	16,2%	
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	325	49,74	15,3%	197	453	606	46,25	7,6%	487	725	
Risque de négligence	0,21	0,03		0,13	0,298	0,38	0,03		0,304	0,45	



^{*}En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.

Tableau 22c— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés et SDC rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

		2019								
Vesielde	Fatim í		6)/	į.	С	Fating		6) (ļ	С
Variables	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.	- Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
Taux pour 1 000 enfants	2,9%	0,4%	15,1%	2,%	4,3%	4,3%	0,3%	7,5%	3,6%	5,2%
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	4 885	188,25	3,9%	4 400	5 370	6 245	134,31	2,2%	5 899	6 591
Abus physique	3,21	0,12		2,89	3,53	3,90	0,08		3,69	4,12
Taux pour 1 000 enfants	43,6%	1,3%	3,%	40,3%	47,%	44,4%	0,8%	1,8%	42,4%	46,5%
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	3 919	169,51	4,3%	3 483	4 356	5 263	125,47	2,4%	4 940	5 586
Abus sexuel	2,57	0,11		2,29	2,86	3,29	0,08		3,09	3,49
Taux pour 1 000 enfants	35,%	1,3%	3,6%	31,8%	38,3%	37,5%	0,8%	2,1%	35,5%	39,5%
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	2 908	148,04	5,1%	2 527	3 290	2 239	86,41	3,9%	2 017	2 462
Négligence*	1,91	0,10		1,66	2,16	1,40	0,05		1,26	1,54
Taux pour 1 000 enfants	25,9%	1,2%	4,5%	23,1%	29,%	16,%	0,6%	3,7%	14,5%	17,5%
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	1,99	0,10		1,74	2,25	2,37	0,07		2,20	2,55
Mauvais traitement psychologique	27,1%	1,2%	4,3%	24,1%	30,2%	27,1%	0,7%	2,6%	25,3%	28,9%
Taux pour 1 000 enfants	1 633	111,81	6,8%	1 345	1 921	2 061	83,47	4,%	1 846	2 276
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	1,07	0,07		0,88	1,26	1,29	0,05		1,15	1,42
Trouble de comportement	14,6%	0,9%	6,4%	12,3%	17,1%	14,7%	0,6%	3,9%	13,3%	16,2%
Taux pour 1 000 enfants	325	49,74	15,3%	197	453	606	46,25	7,6%	487	725



Tableau 22c— Résultats détaillés concernant les motifs d'intervention pour les enfants évalués par les SPJ avec décision de type faits fondés et SDC rendue à l'issue de l'évaluation au Québec en 2014 et en 2019

	2019									
Variables	Fating		cv -	IC		Fatturé			IC	
	Estimé	ET		Inf.	Sup.	Estimé	ET	CV	Inf.	Sup.
% des enfants évalués avec faits fondés et SDC	0,21	0,03		0,13	0,298	0,38	0,03		0,304	0,45

ET = Écart type ; CV = Coefficient de variance ; IC = Intervalle de confiance



^{*}En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.

Annexe 3 – Âge et sexe en 1998, 2008, 2014 et 2019

Tableau 23 — Âge détaillé et sexe des enfants évalués avec décision de type faits fondés rendue à l'issue de l'évaluation (avec ou sans SDC) au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019^

			1998			2008			2014			2019	
Âge	Sexe	N	Taux p. 1000	%									
	Tous	19 668	11,98	100%	21 255	13,83	100%	23 378	15,35	100%	27 808	17,37	100%
0-17 ans	Filles	9 076	11,33	46%	10 074	6,56	47%	11 073	14,87	47%	12 996	16,60	47%
	Garçons	10 541	12,53	54%	11 180	7,27	53%	12 305	15,81	53%	14 801	18,10	53%
	Tous	2 818	11,40	14%	3 256	13,13	15%	3 658	13,76	16%	4 541	17,74	16%
0-2 ans	Filles	1 296	5,24	7%	1 711	14,11	8%	1 794	13,83	8%	2 068	16,59	7%
	Garçons	1 522	6,16	8%	1 545	12,19	7%	1 863	13,69	8%	2 469	18,81	9%
	Tous	1 252	16,27	6%	1 466	17,06	7%	1 605	18,20	7%	2 208	26,37	8%
Moins d'un an	Filles	574	15,33	6%	766	18,20	8%	821	19,00	7%	961	23,59	7%
	Garçons	678	17,15	6%	699	15,97	6%	783	17,44	6%	1 243	28,91	8%
	Tous	709	8,57	4%	923	11,12	4%	1 045	11,75	4%	1 195	14,08	4%
1 an	Filles	341	8,53	4%	456	11,28	5%	489	11,36	4%	551	13,28	4%
	Garçons	367	8,61	4%	467	10,97	4%	556	12,11	5%	644	14,85	4%
	Tous	857	9,79	4%	867	10,96	4%	1 008	11,36	4%	1 138	13,02	4%
2 ans	Filles	380	8,82	4%	489	12,62	5%	484	11,14	4%	556	13,09	4%
	Garçons	477	10,74	5%	378	9,37	3%	524	11,57	4%	582	12,95	4%
	Tous	2 780	10,16	14%	3 023	13,37	14%	3 498	13,00	15%	4 050	14,73	15%
3-5 ans	Filles	1 358	4,96	15%	1 401	12,70	14%	1 606	12,18	15%	1 862	13,86	14%
	Garçons	1 413	5,16	13%	1 623	14,01	15%	1 891	13,79	15%	2 187	15,56	15%
3 ans	Tous	886	9,98	5%	1 057	13,97	5%	1 044	11,71	4%	1 142	12,59	4%



Tableau 23 — Âge détaillé et sexe des enfants évalués avec décision de type faits fondés rendue à l'issue de l'évaluation (avec ou sans SDC) au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019 $^{\circ}$

			1998			2008			2014			2019	
Âge	Sexe	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
	Filles	442	10,14	5%	477	12,95	5%	452	10,37	4%	505	11,48	4%
	Garçons	440	9,72	4%	580	14,93	5%	592	13,00	5%	636	13,63	4%
	Tous	907	9,99	5%	787	10,39	4%	1 104	12,33	5%	1 315	14,37	5%
4 ans	Filles	456	10,03	5%	433	11,72	4%	510	11,60	5%	672	14,95	5%
	Garçons	452	9,70	4%	354	9,13	3%	595	13,03	5%	644	13,81	4%
	Tous	987	10,48	5%	1 179	15,78	6%	1 349	14,93	6%	1 593	17,18	6%
5 ans	Filles	461	10,03	5%	490	13,42	5%	645	14,53	6%	685	15,08	5%
	Garçons	521	10,82	5%	689	18,04	6%	705	15,31	6%	908	19,20	6%
	Tous	5 280	9,46	27%	6 612	13,88	31%	8 022	16,28	34%	10 645	18,92	38%
6-11 ans	Filles	2 356	4,22	26%	3 032	13,07	30%	3 825	15,82	35%	4 596	16,71	35%
	Garçons	2 913	5,22	28%	3 581	14,66	32%	4 197	16,72	34%	6 045	21,01	41%
	Tous	927	9,50	5%	1 070	14,10	5%	1 523	17,17	7%	1 822	19,44	7%
6 ans	Filles	409	8,54	5%	485	13,08	5%	670	15,36	6%	782	17,21	6%
	Garçons	518	10,42	5%	585	15,07	5%	853	18,93	7%	1 040	21,54	7%
	Tous	884	8,92	4%	1 148	15,07	5%	1 426	16,63	6%	1 858	19,89	7%
7 ans	Filles	366	7,55	4%	663	17,97	7%	628	14,95	6%	815	17,80	6%
,	Garçons	518	10,22	5%	485	12,35	6%	799	18,24	7%	1 043	21,89	7%
	Tous	903	9,32	5%	1 063	13,61	5%	1 379	16,72	6%	1 974	21,10	7%
8 ans	Filles	402	8,48	4%	418	10,99	4%	660	16,28	6%	794	17,37	6%
	Garçons	494	10,00	5%	646	16,09	6%	719	17,14	6%	1 176	24,59	8%



Tableau 23 — Âge détaillé et sexe des enfants évalués avec décision de type faits fondés rendue à l'issue de l'évaluation (avec ou sans SDC) au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019 $^{\circ}$

			1998			2008			2014			2019	
Âge	Sexe	N	Taux p. 1000	%									
	Tous	853	9,40	4%	1 123	14,36	5%	1 258	15,94	5%	1 715	18,14	6%
9 ans	Filles	394	8,88	4%	416	10,91	4%	577	14,92	5%	784	16,97	6%
	Garçons	459	9,90	4%	707	17,63	6%	682	16,92	6%	930	19,26	6%
	Tous	834	9,63	4%	1 056	12,98	5%	1 300	16,45	6%	1 718	18,10	6%
10 ans	Filles	400	9,45	4%	490	12,31	5%	693	17,88	6%	754	16,24	6%
	Garçons	429	9,66	4%	566	13,63	5%	607	15,07	5%	963	19,88	6%
	Tous	879	10,09	4%	1 152	13,32	5%	1 135	14,59	5%	1 559	16,84	6%
11 ans	Filles	384	9,02	4%	560	13,32	6%	597	15,66	5%	666	14,68	5%
	Garçons	495	11,11	5%	592	13,33	5%	538	13,56	4%	893	18,93	6%
	Tous	8 790	15,61	45%	8 363	14,26	39%	8 200	16,55	35%	8 573	16,91	31%
12-17 ans	Filles	4 067	7,22	45%	3 931	13,62	39%	3 848	15,93	35%	4 471	17,97	34%
	Garçons	4 693	8,34	45%	4 432	14,88	40%	4 353	17,14	35%	4 099	15,87	28%
	Tous	1 305	14,57	7%	1 185	13,04	6%	1 263	16,00	5%	1 455	16,25	5%
12 ans	Filles	642	14,70	7%	436	9,74	4%	509	13,14	5%	700	16,01	5%
	Garçons	658	14,34	6%	750	16,25	7%	754	18,76	6%	754	16,48	5%
	Tous	1 452	16,00	7%	1 339	14,27	6%	1 473	18,57	6%	1 628	18,86	6%
13 ans	Filles	715	16,24	8%	669	14,49	7%	708	18,38	6%	862	20,30	7%
	Garçons	737	15,77	7%	670	14,05	6%	765	18,76	6%	762	17,39	5%
	Tous	2 074	22,46	11%	2 182	22,72	10%	1 750	21,47	7%	1 826	21,98	7%
14 ans	Filles	1 051	23,48	12%	1 052	22,38	10%	839	21,11	8%	947	23,35	7%



Tableau 23 — Âge détaillé et sexe des enfants évalués avec décision de type faits fondés rendue à l'issue de l'évaluation (avec ou sans SDC) au Québec en 1998, 2008, 2014 et en 2019 $^{\circ}$

			1998			2008			2014			2019	
Âge	Sexe	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%	N	Taux p. 1000	%
	Garçons	1 023	21,50	10%	1 130	23,05	10%	911	21,80	7%	879	20,68	6%
15 ans	Tous	1 847	19,97	9%	1 623	16,40	6%	1 756	21,49	8%	1 656	19,88	6%
	Filles	800	17,73	9%	860	17,63	6%	825	20,74	7%	875	21,42	7%
	Garçons	1 048	22,09	10%	763	15,20	6%	931	22,21	8%	781	18,40	5%
	Tous	1 467	15,23	7%	1 263	12,38	6%	1 404	16,54	6%	1 402	17,08	5%
16 ans	Filles	575	12,32	6%	550	10,92	6%	722	17,36	7%	752	18,65	6%
	Garçons	877	17,66	8%	713	13,80	6%	683	15,75	6%	650	15,57	4%
	Tous	646	6,36	3%	770	7,36	4%	554	6,21	2%	606	7,32	2%
17 ans	Filles	284	5,73	3%	364	7,06	4%	246	5,67	2%	333	8,17	3%
	Garçons	352	6,75	3%	406	7,65	4%	309	6,72	3%	273	6,49	2%



